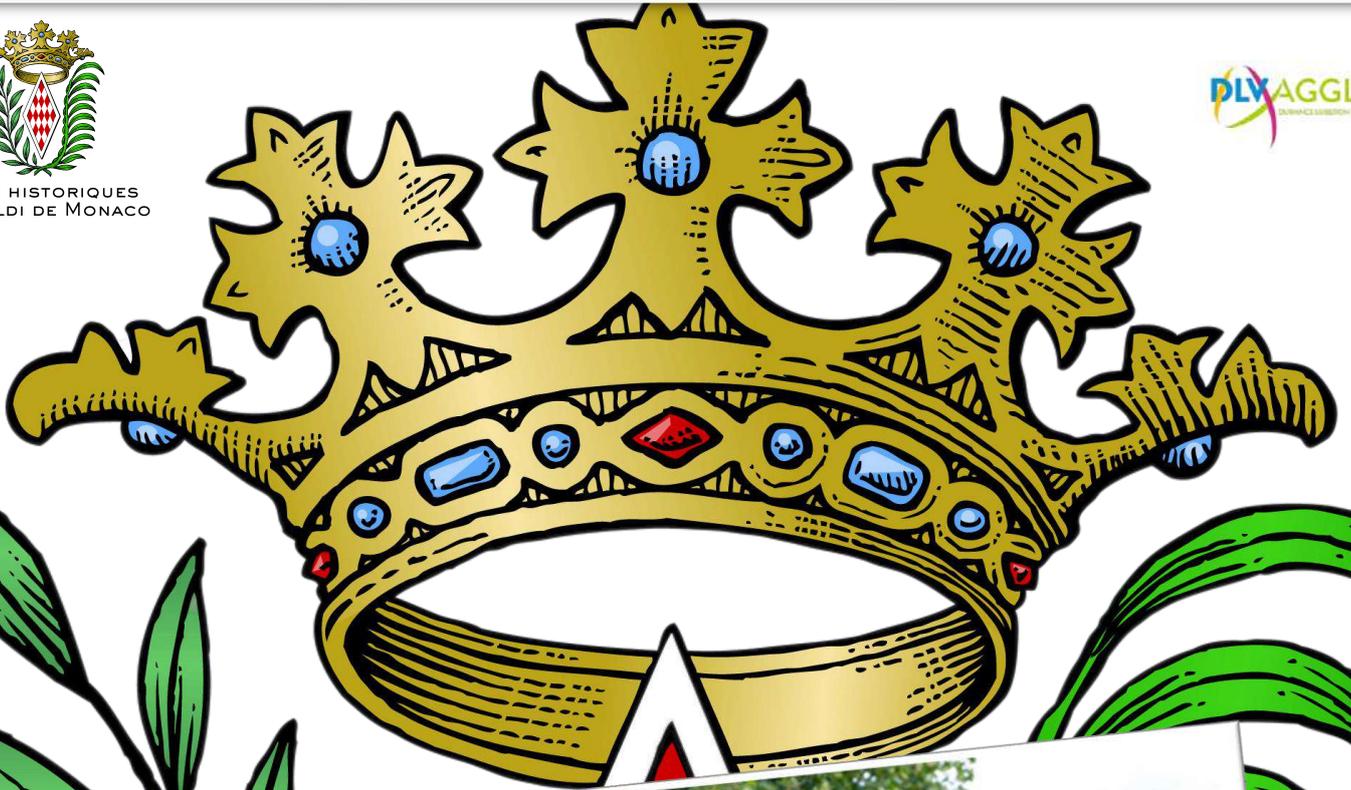


Bulletin Municipal de ROUMOULES

DECEMBRE 2024 n°48



SITES HISTORIQUES
GRIMALDI DE MONACO



Ce que j'en pense...

**Mesdames et Messieurs,
Mes chers concitoyens,
Chers habitants de Roumoules,**

L'année 2024 va bientôt tirer sa révérence et 2025 va pointer son nez dans quelques jours. Nous avons l'impression que les années passent de plus en plus vite. Est-ce une illusion ou un fait avéré tant l'accélération et l'accumulation des informations véhiculées par les médias et réseaux sociaux y contribuent. Une certitude toutefois, depuis le début des années 2020, nous sentons bien que le monde dans lequel nous vivons n'est plus le même qu'auparavant, où la sérénité, une certaine insouciance aussi, la stabilité prévalaient plus ou moins. Depuis le COVID, la guerre à nos portes, les crises en tout genre, l'accélération des catastrophes naturelles et depuis peu l'instabilité politique, nous font douter de notre avenir qu'il soit collectif ou individuel.

Et pourtant dans ce sombre tableau, dans cet univers politique chaotique, il y a une lueur d'espoir, et avec l'arrivée de la période de Noël, de la nativité, ce n'est pas un vain mot. Cette petite lumière peut être portée par les collectivités territoriales et notamment par les communes qui, elles, continuent à assurer, vaille que vaille, leurs missions de proximité auprès de nos concitoyens et essayent de pallier la disparition des services publics de l'État dans de nombreux territoires ruraux.

Lors du 106^e Congrès des maires qui s'est tenu à Paris, les 19, 20 et 21 novembre dernier, il a été fortement rappelé à nos concitoyens, à tous nos habitants, la place centrale que les communes et leurs intercommunalités occupent dans leur vie quotidienne, comme dans la vie démocratique de notre pays.

Il est à noter aussi que, depuis quelques années, les gouvernements successifs n'ont pas été tendres avec les communes et leurs maires, les mettant en cause de façon répétée par leur action, comme celle d'être responsable de la dérive des finances de notre pays.

En réalité, depuis des années, les communes ont été largement mises à contribution, via les baisses de dotation et la suppression d'impôts locaux, comme les taxes d'habitation à « l'effort de redressement des comptes publics ». Sans que cela ne produise d'effet sur le déficit de l'État, qui n'a pas cessé de croître.

Les débats actuels sur le projet de budget 2025 à l'Assemblée nationale, où il est question de rechercher plusieurs dizaines de milliards d'économies, doivent donner la nausée à nombre de nos concitoyens déçus de l'attitude des députés complètement irresponsables face à l'état catastrophique de nos finances publiques. En tout état de cause, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui sont responsables de cette situation. Elles qui sont obligées de voter leur budget en équilibre en dépenses et en recettes alors que l'État n'a plus voté le sien en équilibre depuis 1980... pour une dette abyssale de près de 3 200 milliards d'euros et près de 60 millions d'euros de remboursement d'intérêts par an, le deuxième budget de l'État après celui de l'Éducation nationale et qui risque de devenir le premier. Où allons-nous ? un électrochoc national s'impose !



Le 106^e Congrès des maires, cette année, a lancé une grande campagne sur le thème : « Les communes... heureusement ! », destinée à prendre à témoin tous nos concitoyens de l'utilité de l'action des communes et la sincérité de leur engagement au service de tous. Après les vœux pieux, retour au concret, la réalité du terrain. Parlons notamment des OLD (Obligations légales de débroussaillage). Avec l'arrivée de l'hiver et après un printemps et un automne humide, la végétation s'est beaucoup développée, devenant une menace d'incendie sérieuse lors d'un été chaud et sec. Débroussailler est une action civique devenue obligatoire. Je tiens à remercier les personnes qui le pratiquent, j'encourage les « attentistes » à le faire sous peine de sanctions financières.

À l'approche des fêtes de fin d'année et surtout de Noël, fête de la nativité, ayons une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent chez nous et partout dans le monde. Souhaitons plus que tout que la raison et la responsabilité redeviennent nos fils conducteurs aussi bien collectivement qu'individuellement.

Pour vous tous mes chers concitoyens, un joyeux Noël tout de même, tous mes vœux de santé, de courage et d'espoir pour cette année 2025. Tous mes vœux aussi à tous les petits Roumoulois nés en 2024, ainsi qu'à tous les nouveaux habitants.

Ayons espoir, le bon sens parlera.



Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie, à l'agence postale et sur le site internet de la commune.





SOMMAIRE



LA VISITE PRINCIERE

(page 1)

LA VIE MUNICIPALE

(page 5)

- Séances du Conseil municipal
- État civil
- PARIS 2024

TRAVAUX

(page 10)

L'ACTIVITÉ COMMUNALE

(page 12)

- Bienvenue à...
- La médiathèque
- Cérémonie du 11 novembre

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITÉS

(page 14)

- DLVAgglo : le Tri simplifié
- RECENSEMENT population 2025
- Recensement militaire à 16 ans
- Les nouvelles du Parc
- La fin du réseau cuivre

LA VIE ASSOCIATIVE

(page 19)

PATRIMOINE

(page 27)

- Notre département en littérature
- Les 13 desserts et proverbes provençaux
- La Chronique provençale
- Traditions de Noël en Angleterre

À VOS FOURNEAUX

(page 30)

NATURE

(page 31)

INFOS PRATIQUES

(page 32)

AGENDA

(page 36)



LA VISITE PRINCIÈRE



La commémoration du cinquantième du centre émetteur Lucien Allevena aura été l'occasion d'accueillir, sur la commune, S.A.S. le Prince Albert II, souverain de Monaco, les autorités de la Principauté, le préfet des Alpes de Haute-Provence, le Président de la Région Sud, la Présidente du Conseil départemental, le Présidente de DLVAgglo et Maire de Manosque, le sénateur J.Y Roux, de nombreux maires et élus des communes du département, diverses personnalités de l'univers médiatique. Une délégation suivie, tout au long de la journée, par un important cortège de journalistes (TV, radios, presse écrite, magazines, sites web...), qui en a fait de nombre comptes-rendus. Notre village a été mis à l'honneur, bien au-delà de cette seule journée



du mercredi 11 septembre. Une visite qui a débuté en fin de matinée au centre émetteur pour un dévoilement de plaque commémorative puis un déjeuner auquel avaient été conviés d'anciens personnels du centre, d'anciens collaborateurs de RMC, les membres de l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco.



En début d'après-midi, S.A.S. a été conviée à visiter le Château de Campagne où les propriétaires lui ont présenté l'état chronologique de tous ceux qui ont possédé ce fief de campagne depuis l'année 1315 jusqu'à présent, dont Charles de Grimaldi, un ancêtre de Son altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco. Illustrant le passage de ses aïeux en terre alpine.



C'est à quelques centaines de mètres que les autorités, guidées par le Maire Gilles Mégis, ont dévoilé la plaque symbolisant l'adhésion de la commune à l'association des sites historiques de Grimaldi de Monaco, association regroupant près d'une centaine de villes ou villages à travers le monde.



Le cortège s'est ensuite arrêté sur la place du 16 juin 1962 pour permettre à S.A.S. de se rendre jusqu'à la place de la République en empruntant, à pied, la rue de Villeneuve. L'occasion pour le souverain de Monaco de saluer la population qui se trouvait sur les bords de la rue. Un attroupement s'était créé au droit de la place, chacun voulant immortaliser le passage du Prince Albert II, avec l'espoir de décrocher une poignée de Monseigneur ou un mot amical.

Immortaliser le passage du Prince Albert II, avec l'espoir de décrocher une poignée de Monseigneur ou un mot amical.



LA VISITE PRINCIÈRE



Des cadeaux ont été échangés avant que le Prince Albert II ne se rende à la Médiathèque Léon Spariat pour signer le livre d'or de la commune et partager une collation avec les invités officiels de ces cérémonies.

Le second geste symbolique fut le dévoilement, à l'entrée de la Médiathèque Léon Spariat, d'une plaque commémorative. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la tribune installée sur la partie haute de la place pour les discours de remerciements ainsi que la remise de la distinction de « Citoyen d'Honneur » à S.A.S. Albert II, distinction votée à l'unanimité par le conseil municipal.



Au même moment, la municipalité proposait à la population de profiter d'une collation avec rafraîchissements et petits fours. La visite s'est achevée en milieu d'après-midi, S.A.S. le Prince Albert II remerciant le Maire et la commune pour l'accueil qui lui a été réservé.

Le village de Roumoules a fait honneur à son visiteur d'un jour.



LA VISITE PRINCIÈRE



Une journée mémorable...



LA VISITE PRINCIÈRE

Les coulisses



Une visite officielle, en l'occurrence celle de S.A.S. le Prince Albert II, souverain de Monaco, est un événement qui se prépare plusieurs semaines avant le jour J, c'est la mission qui a été confiée à la cellule de coordination à laquelle participaient élus, personnels administratifs et techniques, responsables et bénévoles associatifs.

Une fois le déroulé prévisionnel de la journée établi, il a fallu lister, sur chacune des étapes : centre émetteur Lucien Allavena, déplacements, dévoilement de plaques (entrées de Roumoules), place de la République, manifestation publique, les besoins en ressources internes, prêt de matériel, achats et commandes, communication, logistique et mise en sécurité des périmètres.



La centralisation était assurée par le premier adjoint au maire de même que les plans de circulation et de stationnement temporaire, le lien avec les associations par le deuxième adjoint, les contacts officiels et protocolaires par le secrétariat de mairie ainsi que la partie communication institutionnelle, la logistique de la place de la République par le Comité des Fêtes, les achats par différents élus.

Ces tâches réparties, il a fallu dès fin août, et quasiment jour après jour, ajuster les différents paramètres en fonction des exigences de sécurité et des souhaits protocolaires.

De nombreux intervenants étant parties prenantes dans la réalisation de cette journée : Monaco Média Diffusion (MMD) pour la partie privée au centre émetteur, les services du protocole du palais princier et de la préfecture, les services de sécurité français et monégasques, l'association des sites historiques.

Un plan de déplacement a été proposé, ainsi qu'une implantation des infrastructures sur la place de la République et autour de la médiathèque. Est ensuite venu le temps de la communication à la population pour la partie festive et pour les conditions de circulation et de stationnement exigées par le caractère officiel de la visite.

Les détails se sont ajustés d'heure en heure pour faire de cette journée un événement populaire, tout en respectant les recommandations protocolaires.



C'est à 7 h 30 du matin, avant la réunion d'information des conseillers municipaux autour du Maire, qu'élus, personnels techniques et administratifs, bénévoles associatifs se sont lancés dans l'installation des équipements, avant que les bénévoles du Comité des Fêtes ne se chargent de la finalisation (décoration florale, nappage, tribune, espace privatif...). Puis vint le temps de l'installation de la sonorisation, la livraison des gâteaux, la sécurisation du périmètre.

Les agents techniques municipaux se sont chargés de la mise en place des barrières permettant de canaliser visiteurs, invités officiels et convoi, barrières où des bénévoles étaient positionnés pour orienter les arrivants.

Il ne restait plus qu'à attendre l'arrivée des officiels.

Même si elle fut limitée dans le temps, la manifestation publique a été dense dans le déroulé et les contrôles d'accès ont permis que les demandes protocolaires puissent être respectées.

La collation offerte à la population par la municipalité a été plaisante, les gobelets commémoratifs ayant été appréciés.

Bain de foule, discours, échanges de cadeaux, remises de distinction, dévoilement de plaque, signature du livre d'or et collations terminés, le cortège princier s'en est allé.

L'heure était venue de rendre à la place son aspect originel, de plier et rentrer tous les matériels (ce qui s'est poursuivi jusqu'au vendredi), ranger les locaux.

Tous les intervenants ont été soumis à forte pression mais les félicitations officielles ont permis de constater l'efficacité du long et fastidieux travail qui a assuré à notre commune un déferlement médiatique (journaux, TV, radios, magazines...) permettant de découvrir les atouts de notre village.

Bravo aux équipes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce mercredi 11 septembre reste dans les annales.

Robert ROY

LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil municipal

Maire, Gilles MÉGIS

1^{er} Adjoint, Robert AMBROSI - 2^e Adjoint, Alain COCUAUD - 3^e Adjoint, Jean BLANC

Conseillers :

Delphine CHAILLAN
Fabien CIGLIANO
Marie-Christine DÉAUZE
Jean-Philippe LO SCHIAVO
Laurent MANUEL

Dany NESTERCZUK
Catherine PEY
Ingrid PIERRE JEAN
Alain Patrick ROY

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 6 mai 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024, à l'unanimité.

DPU non exercés : vente DALLERA Catherine et Laure / LOISON Jean-François (F 520)

vente COCUAUD Cédric / SCI STABILE (F 161)

N° 2024 - 023 – Contrat Gaz salle polyvalente : La société Vitogaz propose des tarifs très intéressants pour la fourniture de gaz de la salle polyvalente. Accord pour signer ce contrat et résilier le précédent. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2024 - 024 – Emprunt voirie : Plusieurs banques ont été contactées. Deux banques ont répondu. Le Crédit Agricole a une proposition plus intéressante. Accord pour faire un prêt de 100 000 € au taux fixe de 3.84 % sur 10 ans, échéance annuelle, frais de dossier 200 €. Prendre la délibération autorisant M. le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à cet emprunt. À l'unanimité.

Devis tourniquet aire de jeux la Garenne : Information des devis reçus concernant le remplacement du tourniquet de l'aire de jeux la Garenne. Accord pour le devis de la société Semio pour le tourniquet « tournicoti » pour un montant de 1 515.84 euros HT.

N° 2024 - 025 – Admissions en non-valeur : Accord pour mettre la somme de 43.05 euros (diverses dettes) en admission en non-valeur. Ces sommes figurent sur les états transmis par la Trésorerie de Forcalquier. Faire délibération. À l'unanimité.

Plan de formation : Accord pour le plan de formation présenté. À l'unanimité

N° 2024 - 026 – ENEDIS Conventions de mise à disposition : Accord pour signer ces trois conventions de mise à disposition accordant des droits d'occupation sur la parcelle ZY 20 située les Cartons pour une indemnité unique et forfaitaire totale de 450 euros. Faire délibération. À l'unanimité.

Programme d'électrification 2025 : proposer au SDE 04 les travaux suivants pour 2025 enfouissement réseaux électriques : 1) 600 mètres départ Rue des Adrechs 2) Quartier la Garenne. 3) Route de Puimoisson de la RD 952 au lotissement Chauret, 4) Fin de la Rue des Remparts, Impasse Cayoni 5) entrée village (de la parcelle ZS 254 jusqu'au carrefour RD952 Route de Puimoisson (parcelle C332). À l'unanimité.

Information du devis de l'entreprise MONTEIRO DE SOUSA Paolo ERL pour les travaux de réfection de l'étanchéité du toit de la salle polyvalente d'un montant de 6 093.45 euros HT. Accord à l'unanimité.

Information du devis de l'entreprise CHUDZIK Menuiserie pour l'installation d'une moustiquaire à une fenêtre de la mairie pour un montant de 468.40 euros HT. Accord à l'unanimité.

Information du devis de l'entreprise NOVA pour l'achat d'une débroussailleuse pour le service technique pour un montant de 988.33 euros HT. Accord à l'unanimité.

N° 2024 - 027 – Demander classement Commune sinistrée par le gel des nuits entre les 19 et 23 avril 2024 où la température est descendue à - 4°. Faire délibération. À l'unanimité.

Faire des demandes de devis pour l'installation d'un régulateur chauffage pour école aux entreprises : Eiffage et Fauché.

Cérémonie du 8 mai à 11 h 30 : commander la gerbe.

Information du projet d'extension de l'hôpital de Manosque.

Information de la visite du président de la DLVA le 1^{er} juillet 2024 à 16 h 00

Séance du 4 juin 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024, à l'unanimité.

N° 2024 – 028 – cantine scolaire : Accord pour renouveler le contrat de la SAS Provence Délices de Varages. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2024 – 029 – contrôle technique des points incendie :

Le contrôle technique des points d'eau incendie incombe à la commune suivant des modalités fixées au niveau départemental. Accord pour retenir le devis de l'ingénierie Territoriale 04 (IT 04) à Digne-les-Bains d'un montant de 1 225 euros HT pour faire ce contrôle. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2024 – 030 – Adhésion association des sites historiques Grimaldi de Monaco : accord à l'unanimité pour adhérer à cette association pour une cotisation annuelle s'élevant à 100 euros. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2024 - 031 – Titres prescrits : Accord pour mettre la somme de 3 169.04 euros (diverses dettes) en titres prescrits. Ces sommes figurent sur les états transmis par la Trésorerie de Forcalquier. Faire délibération. À l'unanimité.
Monsieur Jean-Philippe LO SCHIAVO arrive en séance.

N° 2024 - 032 – Identification par puce électronique des chats errants : Accord pour cette identification électronique des chats errants stérilisés dans le cadre de la convention avec la Fondation 30 millions d'amis. Le complément financier à faire à la clinique vétérinaire pour cette identification par puce électronique est de 32.50 euros HT par chat. Accord pour ce devis. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2024 - 033 – Charte PNRV : Révision de la charte du Parc naturel régional du Verdon pour un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039. Ce projet de charte révisé fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2023 dont la Région porte la responsabilité de mise en œuvre. Accord pour prendre la délibération, à l'unanimité.

PLU : Lancement de la procédure pour la modification du PLU.

Tour de garde Élection du 9 juin 2024 : de 8 h à 10 h 30, de 10 h 30 à 13 h, de 13 h à 15 h 30 et de 15 h 30 à 18 h.

Indemnités élections européennes : Accord pour les verser à Rosine di SERIO et Jillian AHELLAL LO SCHIAVO. À l'unanimité.

Séance du 25 juin 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente LONGEAUX Pierre/ SOARES PENETRA Paulo (ZS 265)
vente MUSSO Jean – LANOT Nadine – GUADAGNA Corinne / LEBRUN Samuel (F 175 ; F 472 ; F 473)

Tour de garde Élections législatives du 30 juin 2024 et du 7 juillet 2024 : de 8 h à 10 h 30, de 10 h 30 à 13 h, de 13 h à 15 h 30 et de 15 h 30 à 18 h

Information du devis de l'entreprise Fauché pour l'installation d'un régulateur de chauffage à l'école (appareil de pilotage du chauffage qui permettra la régulation centralisée et le contrôle des périodes de chauffage) afin de renforcer la performance énergétique de celle-ci et du toit de la salle polyvalente pour un montant de 21 284.04 euros HT. Accord à l'unanimité pour ce devis.

Séance du 20 septembre 2024

N° 2024 – 034 – Projet financement hôpital Manosque : vu l'article 126 de la loi 2022-217 du 21/02/2022 dite loi 3DS par lequel les communes et leurs groupements peuvent concourir volontairement au financement du programme d'investissement des établissements publics, privés d'intérêt collectif et privés et en vue des travaux d'extension du centre hospitalier Louis Raffalli de Manosque pour accueillir des formations de la filière médicale et paramédicale, la commune de Roumoules approuve le principe de versement d'une subvention d'investissement pour un montant maximum de 7 340 €. Ce montant serait inscrit sur les exercices budgétaires 2026 et 2027. Le versement de cette subvention d'investissement sera soumis à la signature d'une convention de financement à venir. Faire délibération. A l'unanimité.

Convention occupation du domaine public pour installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques : annulée

Indemnités élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024 : Accord pour les verser à Rosine di SERIO et Jillian AHELLAL LO SCHIAVO. À l'unanimité.

Information de la motion Défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile provenant de l'union régionale des sapeurs-pompiers Sud Méditerranée.

Information de la visite du Président de la DLVAgglo le 1^{er} juillet 2024 à 16 h.

Information de la visite du Sénateur Jean-Yves ROUX le 3 juillet 2024 à 11 h.

Information de la visite du Préfet le 11 juillet à 9 h 00.

Séance du 27 août 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente ROUGON Jérôme – ROUMIEU Julie/ DELORME Alain (ZS 161)
vente BOUISSON Vincent / COUILLON Marc (F 385, 392, 394)

N° 2024 – 035 – Création de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la commune : Faire délibération pour la création de cette distinction honorifique afin d'honorer celles et ceux qui ont contribué au développement et au rayonnement de la commune ou à une personnalité que la commune s'honore de recevoir. À l'unanimité.

N° 2024 – 036 – Attribution de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la commune à Son Altesse Sérénissime (S.A.S) Albert II, Prince Souverain de Monaco : Faire délibération pour attribuer cette distinction à SAS Albert II, Prince Souverain de Monaco. À l'unanimité.

N° 2024 - 037 - Résiliation Bail Appartement 11 Rue de Villeneuve (1^{er} étage) : Faire délibération pour résilier le bail de M. DEVOS Jean-François au 15 octobre 2024. À l'unanimité.

Alarme Mairie / agence postale : reporté

N° 2024 - 038 – Modification des statuts de la communauté d'agglomération (DLVAgglo) : Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2024 - 39– FODAC 2024 : Accord pour demander la subvention du FODAC 2024 la plus élevée possible pour le projet de changement des vitrages de la salle 1 de la salle polyvalente. Faire délibération. À l'unanimité.

Information du devis de l'entreprise SASU CAUVIN Julien pour mise en place détecteurs de mouvements pour la lumière à la salle polyvalente (toilettes et hall d'entrée). Accord pour ce devis.

N° 2024 - 040– Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : Accord pour prendre cette délibération pour l'exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G du Code général des impôts Faire délibération. A l'unanimité.

Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols : reporté.

Information du devis de l'entreprise Altitude Paysage pour la taille des platanes (Place de la République, Rue des Rosiers, Rue des Romarins) et celle d'un chêne pour un montant de 2 080 euros HT. Accord à l'unanimité.

Information du courrier concernant la Flamme de la Nation.

Information de la procédure judiciaire gîte communal.

Information du courrier la DLVAgglo concernant l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Kit à composter » dans le but de déployer le compostage partagé.

Information des courriers du Parc naturel régional du Verdon concernant l'appel à projet régional 2025 « Restauration et valorisation du patrimoine Rural non protégé » et du courrier concernant l'appel à projet du FEDER pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Séance du 9 octobre 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2024, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente ZUNINO Georges/ ASL les Adrechs de Béard (ZR 129)

vente Consorts ROUVIER / MONNIER Julien (F 79)

vente Consorts ROUVIER / REYMOND Laurent (ZA 3, ZA 21, ZB 66, ZC 131, ZS 112, ZT 9)

vente Consorts PIANETA-UTZERI / LABONDE Arnaud (ZC 12)

vente JAUBERT Myriam / DIANA Emmanuel (ZS 167 et ZS 174)

Mme Catherine PEY quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après.

N° 2024 – 041 – Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes : accord pour verser une subvention exceptionnelle de 600 euros pour l'organisation de la journée du 11 septembre 2024. Faire délibération, à l'unanimité.

Mme Catherine PEY revient en séance.

N° 2024 – 042 – Rapport relatif à l'artificialisation des sols : Faire délibération pour approuver ce rapport relatif à l'artificialisation des sols. À l'unanimité.

Bail à ferme de Monsieur Bruno CARRON : reporté.

Demande d'occupation parcelle communale : reporté.

N° 2024 – 043 : Automatismes capteur solaire : fourniture et la mise en place d'un automatisme avec capteur solaire (sans fil) pour les volets roulants (filaires) de la salle polyvalente pour un montant de 2 145 euros HT par CHUDZIK Menuiserie. Accord pour ce devis.

Caution pour appartement 11 Rue de Villeneuve : L'appartement situé 11 rue de Villeneuve a été quitté par M. DEVOS en bon état le 5 octobre. Le montant de la caution de 325 euros lui sera reversé.

N° 2024 – 044 – Devis SMACL : Accord pour ce devis complémentaire d'assurance auprès de la SMACL d'un montant annuel de 152.57 euros HT. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2024 - 045– Délibération modificative Budget commune n°1 virement de crédit : compte 2158 114 + 2 000 ; compte 2158 125 – 2 000. Faire délibération. À l'unanimité

Information du courrier de la Préfecture concernant le Fond Vert

Information du courrier de Mme FAORO-STAMFLI, le conseil est d'accord pour cette exposition photographique.

Information du courrier des Poètes des Hautes terres.

Projet photovoltaïque : voir avec la DLVA pour préparer un projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Séance du 29 octobre 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024, à l'unanimité.

N° 2024 – 046 – Armoire positive salle polyvalente : accord pour l'achat d'une armoire froide pour la salle polyvalente à Provence froid à Villeneuve pour un montant de 1 210 euros HT. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2024 - 047– Délibération modificative Budget commune n°2 virement de crédit : compte 2158 114 + 2 600 ; compte 2151 103 – 2 600. Faire délibération. A l'unanimité

N° 2024 - 048 – Admissions en non-valeur : Accord pour mettre la somme de 1 501.28 euros (diverses dettes) en admission en non-valeur. Ces sommes figurent sur les états transmis par la Trésorerie de Forcalquier. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2024 - 049– Bail orange / Totem : accord pour résilier le bail du 9 février 2009 (référence ND_DE_SEGRIES_BIS 19671-J4). Faire la délibération, à l'unanimité.

Régime indemnitaire : Accord pour une augmentation aux agents. À l'unanimité.

Bail à ferme de Monsieur Bruno CARRON : Monsieur Bruno CARRON nous informe qu'il arrête son activité d'éleveur caprin fromager à compter du 14/01/2025. Monsieur Jérémy GUERRE reprendra cette activité et restera sur l'exploitation.

LA VIE MUNICIPALE

MOTS CROISES DE NOËL

Accord pour résilier le bail à ferme (parcelles ZE 40, ZE43 et ZE 52) de Monsieur CARRON à compter du 14/01/2025 et pour établir un nouveau bail à ferme à Monsieur Jérémie GUERRE du 15 janvier 2025 au 30 septembre 2033 (8 ans 8 mois 15 jours). À l'unanimité.

N° 2024 – 050 : règlement salle polyvalente : modification du règlement de la salle polyvalente approuvé à l'unanimité. Ce règlement s'appliquera à compter 1^{er} janvier 2025. Faire délibération.

Demande d'occupation parcelle communale : reporté.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : reporté.

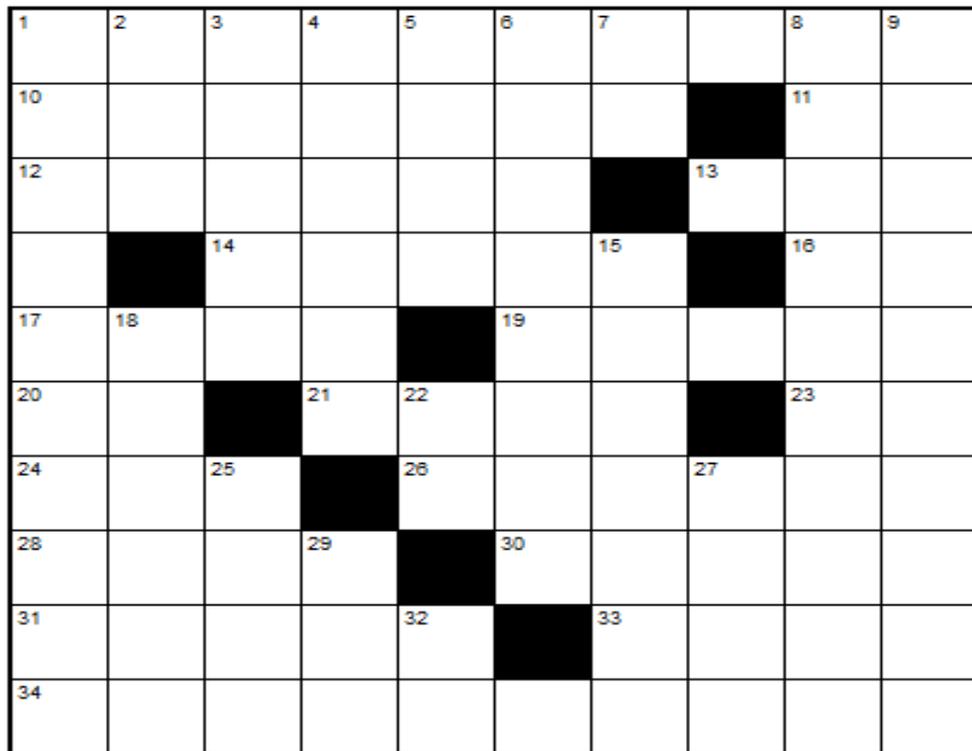
Feux artifice : Accord pour le principe de tirer un feu d'artifice le jour du marché de Noël le vendredi 13 décembre 2024.

Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11 h 30 suivi de l'apéritif à la salle polyvalente. Commander une gerbe au fleuriste de Moustiers. Pour la Toussaint, mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.

Apéritif de fin d'année pour le personnel communal le vendredi 20 décembre 2024 à 18 h 30.

Vœux du Maire : samedi 11 Janvier 2025 à 18 h 30.

Goûter des plus de 60 ans : dimanche 9 février 2025 à 15 h.



Horizontalement

1.S'accrochent aux branches du sapin. 10.Résultat d'un réveillon trop arrosé. 11.Gaz. 12.Donna le ton au décor pour ce beau jour. 13.On peut y atterrir si on a abusé. 14.Fils de Dédale. 16.Commence à apprendre. 17.Fait savoir qu'il a bien mangé. 19.Ce n'est pas Bill Gates. 20.Question de choix. 21.Un max de la menace. 23.Fête le premier après Noël. 24.Décorations mises à l'envers. 26.Ouvrirait la bouche. 28.Lombard. 30.Prénom féminin. 31.CŒuvre de Maupassant. 33.Dieu égyptien. 34.Décorant le papier cadeau.

Verticalement

1.Qualité du Père Noël. 2.Un de Jarry. 3.Se déplacerait. 4.Passer à l'eau. 5.Lace n'importe comment. 6.Quiétude absolue. 7.Il l'est ce jour-là, le divin enfant. 8.Bonne odeur de la dinde qui rôtit. 9.Faisant comme les guirlandes autour du sapin. 15.Ce jour-là on lui préfère le saumon. 18.Attend l'enfant sous le sapin. 22.C'est pareil. 25.Bon avec un pied qui l'est tout autant. 27.Adora le menu du réveillon. 29.Veut la paix. 32.Grosses têtes en campagne.

(SOLUTION page 32)

Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez nous l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie@roumoules.fr

Ils nous ont quittés

- Marcelle ROBION épouse JAUFFRET
- Michèle CHABANNE épouse RUSSO
- Guy VERRAUX



État civil

Bienvenue à ...

NAISSANCES

- 6 juin 2024 – Eliot DEDONDER
- 14 juillet 2024 – Maël, Théo, Gabriel GENERO RUBIN
- 30 juillet 2024 – Chloé, Suzanne SOULAN

PARIS 2024

ROUMOULES a été dignement représentée à l'occasion de « PARIS 2024 ». Pour mémoire, cet événement planétaire a regroupé : les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques cet été.

Nous ne parlerons pas ici des éventuels spectateurs aux diverses épreuves, dont certaines se sont déroulées à une faible distance de notre commune.

Il s'agit d'évoquer la participation officielle de certaines et certains de nos concitoyens.



Thierry ANDRÉ

Il s'est investi en qualité de bénévole dans les deux sessions des jeux afin d'apporter une contribution personnelle au bon déroulement des épreuves. Ses principales tâches au sein des services d'accréditation ont été l'élaboration et la vérification des badges ainsi que la distribution des uniformes pour les arbitres. Il a aussi participé à la cérémonie d'ouverture des jeux Paralympiques (voir photo). Cela lui a permis d'assister à certaines épreuves dont le match de volleyball France / Australie. Ces actions lui ont apporté beaucoup de satisfaction personnelle et l'ont conduit à candidater pour les Jeux de Los Angeles. Pour mémoire il est aussi investi dans la vie de la commune par sa participation active au sein du Comité des Fêtes.

Nadine PELISSIER VANHAMME

Professeur d'éducation physique et sportive, pour dire plus simplement : prof de gym. Actuellement à la retraite, elle donne une partie de son temps à la compétition sportive.

Elle est Juge Arbitre Fédéral, à ce titre elle a officié aux Jeux olympiques et Paralympiques. Qualifiée pour presque toutes les disciplines d'athlétisme, elle est intervenue principalement sur les épreuves de lancer aussi bien en valides qu'en handicapés. Elle a été particulièrement impressionnée par le vainqueur du javelot.

Elle nous a déclaré qu'elle gardera un souvenir très fort des épreuves aussi bien en qualité de juge que de spectatrice. Elle n'oubliera jamais la clameur montant dans le stade suite aux acclamations de 80 000 personnes.

Hervé CARRATU

Entraîneur national responsable de l'équipe Olympique Pistolet Vitesse. À ce titre il est l'entraîneur de Jean Quiquampoix, vice-champion olympique aux JO de Rio de Janeiro en 2016 et champion olympique à Tokyo en 2021, et de Clément Bessagnet, vice-champion du monde et numéro 1 mondial.

Ces diverses participations à un événement de renommée planétaire (plus de 4 milliards de téléspectateurs) sont une grande fierté pour notre commune qui brille aussi au sein du monde sportif.

Alain COCUAUD

Pour rappel :

La délégation française a obtenu 64 médailles lors des Jeux olympiques de Paris 2024, qui se sont déroulés du 26 juillet au 11 août 2024. La France est cinquième au classement des nations ; elle est le premier pays européen. Les 64 médailles remportées par les athlètes français sont réparties ainsi : **16 médailles d'or** ; **26 médailles d'argent** ; **22 médailles de bronze**.

Lors des Jeux paralympiques de Paris 2024 qui se sont déroulés du 28 août au 8 septembre 2024, les athlètes français ont obtenu 75 médailles. C'est le meilleur résultat de la délégation française depuis Sydney en 2000. Un palmarès qui place la France en 8^e position au classement des nations. Les 75 médailles remportées par la France sont réparties ainsi : **19 médailles d'or** ; **28 médailles d'argent** ; **28 médailles de bronze**.

Travaux réalisés le deuxième semestre 2024

La voirie

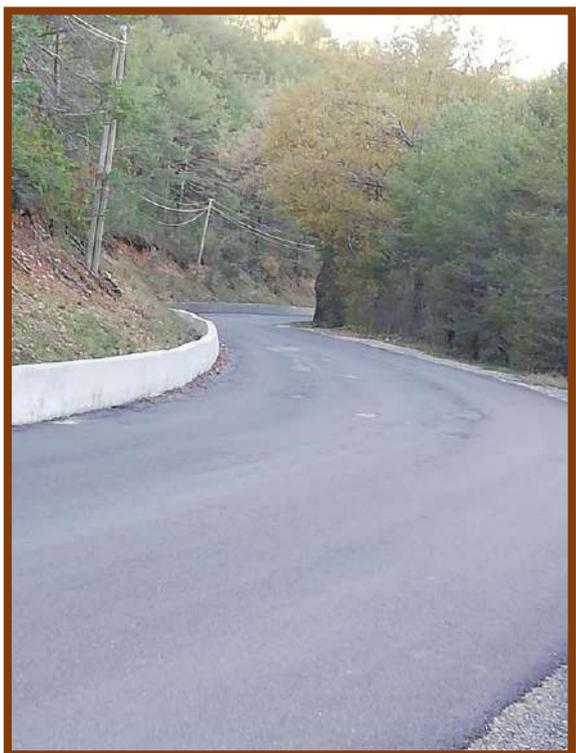
La tranche II de la route des Antennes

Ces travaux ont été réalisés fin juin-début juillet 2024 par l'entreprise CMTP, retenue dans le cadre du marché à bon de commande Sud Verdon pour la période 2020-2025. Avec la réalisation de la tranche I en 2022, la montée de la route des Antennes a été entièrement réhabilitée. Cette voie s'était fortement dégradée avec le temps et son exposition, à l'ubac, ne facilite pas sa pérennité. Avec ces travaux, bande de roulement en enrobé, muret retenant les éboulis, sa durée de vie devrait être grandement rallongée. À titre d'exemple, sachez que la voie « déviation Saint-Blaise » a été traitée en enrobé, qui coûtait cher à l'époque, en 1977 ; depuis 47 ans, elle tient toujours malgré une utilisation importante et située à l'ombre. La construction du muret a pu soulever quelques remarques relatant le fait que l'implantation de ce muret au pied du talus semblait rétrécir la voie, rendant la circulation et notamment les croisements des véhicules plus difficiles. En fait la bande de roulement est plus large avec la murette actuellement qu'auparavant puisque régulièrement, les éboulis du talus s'accumulaient le long, rétrécissant au contraire la bande de roulement.

D'autre part, de l'autre côté du talus, le bas-côté de la voie a été aménagé et élargi. Je rappelle toutefois que la vitesse sur cette partie de voie est limitée à 50 km/h de même qu'à 30 km/h dans toute l'agglomération du village. Tous les conducteurs qui ont leur permis de conduire ont dû théoriquement retenir les leçons du Code de la route...

En 2025, une tranche III sur cette même route devrait être réalisée si toutes les subventions demandées nous sont octroyées. Pour l'instant nous avons obtenu une somme de 27 000 € au titre des amendes de police du CD04.

Cette tranche concernerait la portion de voie, descente et montée du vallon de Valvachère depuis la Gardianne jusqu'à la bergerie Préau. Cette partie est très abimée, ravinée et étroite. La réhabilitation est nécessaire.



Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre : rue des Adrechs

Place de la Farigoule, rue des Genêts et partie de la rue de la Garenne.

Les travaux d'enfouissement sont terminés, la DLVA, Service Éclairage Public a positionné les candélabres. Il reste à réaliser les câblages en souterrain des réseaux et le démantèlement des réseaux aériens, prévus normalement début 2025. Ces travaux réalisés par le SDE04, permettent de sécuriser et de rendre un peu plus esthétique ce secteur du village. Nous tenons à remercier les riverains pour leur compréhension et leur patience face aux éventuelles gênes occasionnées.



Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement d'une partie de la rue des Remparts et de Cayoni.

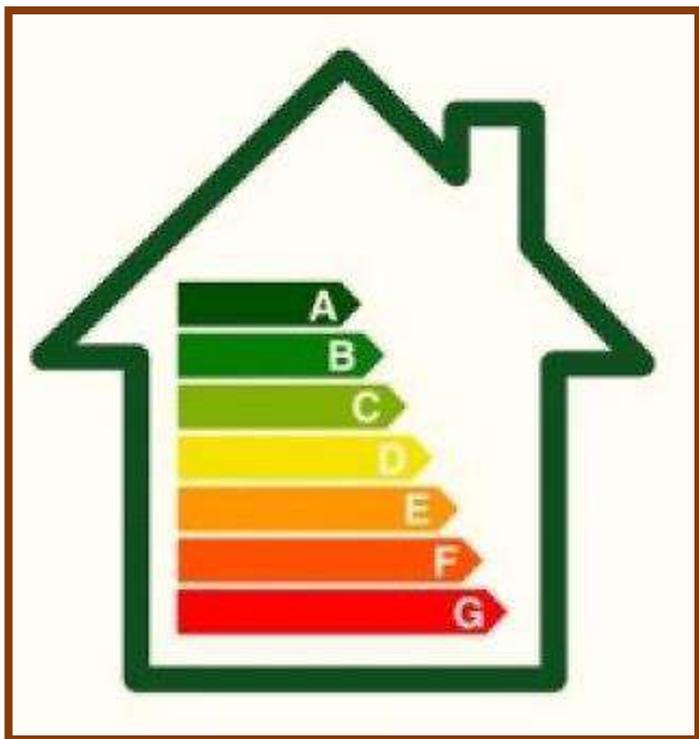
Comme annoncé dans le précédent bulletin, ces travaux ont été réalisés en septembre et octobre par l'entreprise Minetto de Sisteron pour le compte de la régie de l'eau DLVAgglo. Nous pouvons tous nous accorder sur la qualité des travaux réalisés et l'écoute de l'entreprise vis-à-vis des riverains qui n'ont pas pu utiliser ces deux rues pendant deux mois. Un projet est à l'étude pour la réhabilitation de la bande de roulement de ces deux voies avec traitement des eaux pluviales et un caniveau central comme dans la rue Grande.

LES TRAVAUX



La borne de recharge électrique pour les véhicules électriques : Place de la Blachette

Les travaux de génie civil et de câblage ont été réalisés, de même que la matérialisation des deux emplacements de recharge. La pose de la borne doit intervenir en décembre. Ce site sera donc opérationnel pour 2025. Au vue de la signalétique installée, je précise que ces deux emplacements seront réservés aux véhicules électriques ou hybrides en recharge et, en aucun cas, des places de stationnement classique. Un arrêté sera pris, permettant à la gendarmerie de verbaliser les contrevenants.



Pour l'année 2025, des travaux d'investissement sont prévus. Certains déjà précisés précédemment.

Les deux logements communaux de la place de l'Église datant de la fin des années 1960 vont bénéficier d'une rénovation thermique avec isolation. Ces travaux ayant bénéficiés d'un audit par l'IT04 en 2023, sont estimés à environ 90 000 €. Nous avons déjà bénéficié d'une subvention de 55 000 € au titre du Fond Vert de l'État.

De même la salle 1 de notre salle polyvalente datant de 1987, va bénéficier de travaux de rénovation énergétique. Un audit avait été effectué en 2022, définissant les priorités. Un projet de près de 500 000 € pour une rénovation globale : isolation, toiture, vitrerie, chauffage. Nous avons sollicité l'aide de l'État au titre du Fond Vert (doté en 2023 de 2 millions d'euros !), de la Région et de l'Europe aussi, mais beaucoup d'incertitudes planaient sur le financement de ce projet, notamment l'octroi du Fond Vert. Compte tenu du coût important, nous avons préféré abandonner ce projet dans sa globalité mais en nous recentrant sur les priorités définies par l'audit, à savoir « les passoires thermiques » que sont les baies vitrées de cette salle 1. Il n'y a pas de double vitrage, et avec le temps, les joints entre ces baies se sont distendus, laissant « sortir l'air chaud et entrer l'air froid ». Nous avons sollicité des aides, un devis a été établi. Nous espérons pouvoir obtenir ces aides et finaliser les travaux pour 2025 ou 2026, selon les arbitrages budgétaires.

Les travaux de rénovation énergétique sont indispensables mais très coûteux, notamment dans des bâtiments anciens, avec des aides qui diminuent à vue d'œil. Nous savons tous que ces travaux qui visent à faire des économies d'énergie permettent aussi de réduire nos dépenses de fonctionnement et à recentrer ces économies budgétaires vers d'autres services communaux.

ACTIVITÉ COMMUNALE

BIENVENUE à ...

LA CORBEILLE DU VERDON EPICERIE EPICERIE - FROMAGES - CHARCUTERIES BOISSONS - PAIN - PRODUITS LOCAUX SANDWICHS - GLACES A L'ITALIENNE LIVRAISON A DOMICILE 04 92 75 64 22 11 Route des Châteaux 04500 Roumoules lacorbeilleduverdon@gmail.com	HEURES D'HIVER Tous les jours sauf le Dimanche 9H00 - 19H30 HEURES D'ÉTÉ 8H30 - 21H00 www.lacorbeilleduverdon.fr DIMANCHE 9h00 - 13H00 HIVER 8H30 - 21H00 ÉTÉ
--	--

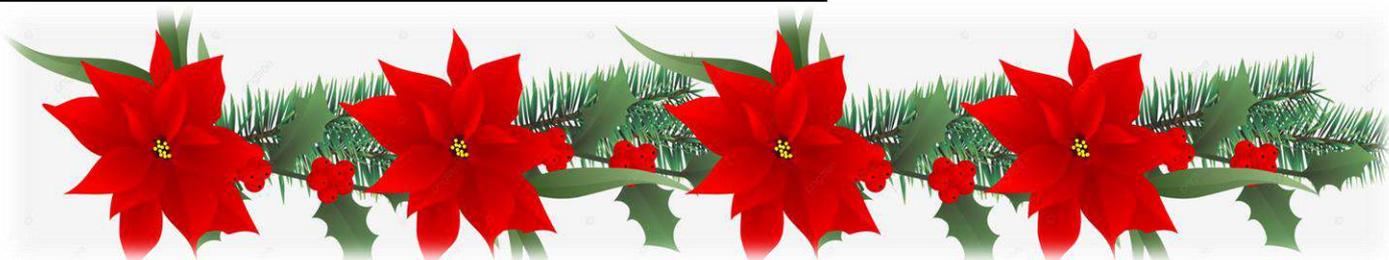
Pizza chez Dany
11 ROUTE DES CHATEAUX
04500 ROUMOULES
06 02 17 60 58

À EMPORTER
OUVERT À PARTIR DE 18H
FERMÉ LE MARDI
TOUS LES SOIRS EN JUILLET-AOÛT

Du 1 septembre au 31 mars
Dimanche/Lundi Mercredi/Jeu : 18h-20h30
Mardi : FERME
Vendredi/Samedi : 18h-21h

Du 01 avril au 30 juin
Lundi/Mercredi/Jeu/Dimanche : 18h-21h
Mardi FERME
Vendredi/Samedi : 18h-22h

Du 01 juillet au 31 août : Tous les soirs de 18h à 22h



La Médiathèque

Toujours de nouvelles lectures à découvrir grâce au renouvellement régulier (chaque mois), des livres de tout genre et pour tous âges. N'hésitez pas à pousser la porte pour entrer dans l'espace de culture et de convivialité qu'est notre médiathèque.

Comme vous avez pu le lire, les permanences du samedi ne sont plus assurées faute d'animateur. Nous lançons donc un appel aux bonnes volontés (lecteurs ou non) pour venir rejoindre Marie et Daniel.



Que dire de plus, si ce n'est que celle-ci a ouvert grand ses portes pour accueillir un invité de marque, son Altesse Sérénissime : **Le Prince Albert II de Monaco** venu signer le livre d'or.

Une plaque commémorative a été installée à l'entrée de la salle Léon SPARIAT afin de marquer cette journée du 11 septembre 2024 (lire article complet dans ce bulletin).



Dernière minute : Quand vous lirez ce bulletin, Jean-Luc nous aura rejoint pour assurer les permanences le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 en remplacement du Samedi.

Toujours à l'écoute de nos lecteurs, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou tout ce qui pourrait apporter un plus dans le fonctionnement de la Médiathèque.

Vos Animateurs...

Cérémonie du 11 novembre

Cent six ans déjà et le souvenir reste toujours aussi vivace.

À cette occasion, la commune de Roumoules a accueilli la Flamme de la Nation qui a été déposée au pied du Monument aux Morts par une élève, en hommage au Soldat Inconnu et à tous ceux qui sont tombés au Champ d'honneur lors de la première Guerre Mondiale.

Prêt de 150 de nos concitoyennes et concitoyens ont assisté à la cérémonie commémorative de la victoire de la France et de ses Alliés.

Des discours dont certains ont été lus par les enfants de l'école et des gerbes ont été déposées par la Municipalité et les associations.

N'en déplaise à ceux qui voudraient pour des raisons purement économiques supprimer ce jour férié, la ferveur populaire est toujours vivace.

Un apéritif servi devant la salle polyvalente a clôturé ce rassemblement.

Alain COCUAUD



Les nouvelles du PNRV



Révision de la Charte du Parc : le territoire s'agrandit !

Depuis 2019, la procédure de renouvellement du label « Parc naturel régional » a débuté dans le Verdon. De nombreux travaux (études préalables, ateliers de concertation...) ont permis de rédiger une nouvelle Charte, contenant les objectifs de préservation et de développement pour le territoire du Verdon. Les 59 communes concernées par le périmètre d'étude se sont positionnées entre avril et août 2024, dessinant ainsi le nouveau périmètre du Parc pour les 15 années à venir.

Sur les 46 communes actuellement classées, 44 ont confirmé leur adhésion, auxquelles s'ajoutent 10 nouvelles communes. Les 6 intercommunalités concernées et les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var ont également validé la nouvelle Charte.

La Région aussi et elle a acté le nouveau périmètre fin octobre et transmis le dossier pour validation finale par signature d'un décret du Premier ministre, attendu début 2025.

C'est une belle dynamique qui vient ainsi clôturer 6 ans de travaux. Une démarche longue et ponctuée de nombreuses étapes de procédure, qui a également été perturbée par la crise sanitaire. Le choix fait par les élus des communes, dans l'intérêt du territoire permettra de poursuivre la recherche d'un développement respectueux des patrimoines et des ressources naturelles tout en anticipant les effets du changement climatique.



Gypse, gypiers, gypserie en Verdon

Si l'idée de s'intéresser à la thématique du gypse a germé en 2020, le programme d'actions porté par le Parc, intitulé « Le gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale » s'est déroulé entre 2022 et 2024. L'objectif était d'aborder cette thématique sous un angle historique, afin de révéler un savoir-faire immatériel qui marque l'identité régionale.

C'est ainsi qu'une série de manifestations destinées à un large public a été déclinée : lecture géologique en site naturel, visite d'anciennes carrières, conférence sur l'art de la gypserie, chantier de restauration, mise en œuvre de cuisson de plâtre, démonstration de technique de décoration... Mais également la création d'une exposition sous forme de 15 bâches, et l'édition d'un catalogue ont vu le jour. Une autre partie était

consacrée davantage au développement économique : des journées techniques ont été organisées en partenariat avec les intercommunalités, dans le but d'alerter les élus sur l'intérêt de donner une place prépondérante aux éco-matériaux dans les projets de restauration.

Enfin, une pré-étude de faisabilité a été engagée autour du développement d'une filière économique « plâtre » : fabrication d'un produit imitant le « plâtre paysan » à partir d'une ressource régionale ou continuer à s'approvisionner en région parisienne, telle était la question de départ. De nombreux points ont été soulevés avec les entretiens menés auprès des carriers, des fabricants, des artisans. Les contraintes liées à la législation relatives aux carrières, le besoin de sensibiliser les élus et les pétitionnaires, de poursuivre la formation dans les lycées techniques et auprès des professionnels du bâtiment, ont été balayés.

Le Parc finalise ainsi les actions autour du gypse du programme soutenu financièrement par l'Union Européenne avec LEADER et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais on n'a pas fini d'en parler !

Pour en savoir plus sur le gypse, aller sur <https://www.parcduverdon.fr/fr/amenagement-et-paysages/gypse-en-haute-provence>



Nouveau sentier découverte « Histoires paysannes »

Le Parc du Verdon a inauguré cette année son tout nouveau sentier découverte « Histoires paysannes », situé sur le domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie. Soutenu par la Région Sud et le Conservatoire du littoral, ce sentier familial de 2 km invite à découvrir l'histoire agricole du domaine et les pratiques qui façonnent nos paysages. Jalonné de haltes ludiques et réalisé avec des matériaux locaux et artisanaux (vannerie, pierre sèche, etc.), il promet une balade paisible entre prairies, vergers et sous-bois, idéale pour petits et grands.

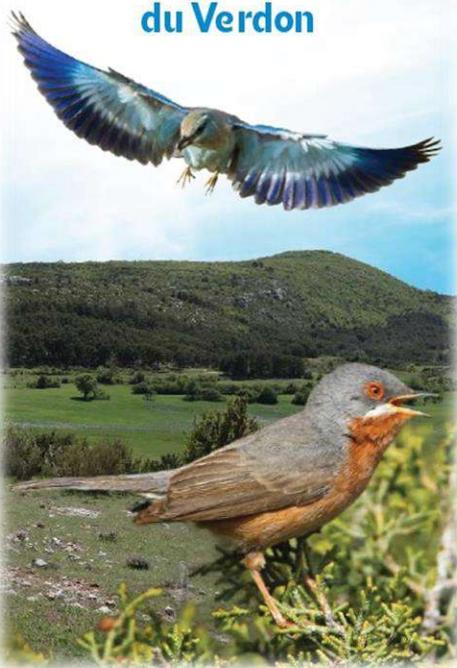
TOUR D'HORIZON DES ACTUALITÉS

Découvrez les oiseaux du Verdon :

Nouvelle carte et des professionnels du tourisme formés



Découvrez les oiseaux du Parc naturel régional du Verdon



La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon, a organisé au printemps 2024 deux journées de formations d'initiation sur la connaissance des oiseaux du Verdon à destination des professionnels du tourisme du territoire du Parc du Verdon et édité une carte de découverte des oiseaux.

Ces deux journées ont été organisées le 4 avril à Quinson sur les oiseaux des zones à humides, et le 16 mai à La Palud-sur-Verdon sur les oiseaux des parois rocheuses. Elles font suite aux quatre journées de découverte des oiseaux qui ont été proposées en 2023 sur différentes zones du territoire, représentatives de la diversité des habitats et des oiseaux (plateaux, falaises, landes et montagnes).

L'objectif de ces journées était de permettre aux professionnels du tourisme de découvrir la richesse et la diversité ornithologique du territoire pour s'orienter vers un tourisme de nature et développer une nouvelle offre touristique sur le territoire du Parc du Verdon. En 2024, ce sont une vingtaine de professionnels du tourisme qui ont participé à ces journées : personnel des offices de tourisme, hébergeurs, art-thérapeute, animateurs et accompagnateurs de la pleine nature... prêts à vous transmettre leurs connaissances sur les oiseaux du territoire !

Par ailleurs, une carte des oiseaux du Verdon a été éditée (à 10 000 exemplaires) et est en cours de distribution auprès des offices de tourisme et des professionnels du territoire du Parc. Elle est disponible au format numérique sur cette page : [Observer les oiseaux dans le Verdon - LPO PACA - Ligue pour la Protection des Oiseaux](#)

Cette carte renvoie à des randonnées ornithologiques dont les fiches descriptives sont téléchargeables sur ce site : [Randonnées ornithologiques - LPO PACA - Ligue pour la Protection des Oiseaux](#)

Enfin, du matériel d'observation (une longue-vue et des jumelles), acquis par la LPO, est mis à disposition des professionnels et/ou associations locales.

Ce projet de développement du tourisme ornithologique est financé dans le cadre du programme de diversification touristique Espace valléen « Voir le Verdon en GRAND ! » animé par le Parc du Verdon avec le concours de la Région Sud et de l'Etat (FNADT – Fonds national d'aménagement et de développement du territoire). Il est mené en coopération avec Provence Alpes Agglomération et la Communauté de communes Alpes d'Azur (dans les Alpes Maritimes).

Nous remercions les communes qui ont accueillies ces journées et l'ensemble des partenaires et participants. Un grand merci aux offices de tourisme qui ont relayé l'information auprès de leurs adhérents !

À noter que suite aux formations de 2023, un [groupe local Verdon](#) de la LPO s'est créé à Castellane et propose un certain nombre d'animations grand public tout au long de l'année.

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Odile Guillard, chargée de projets Ecotourisme - oguillard@parcduverdon.fr
Marlène Economidès, chargée de communication - meconomides@parcduverdon.fr

Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 www.parcduverdon.fr

Contacts à la LPO PACA :

Elsa Huet-Alegre, Responsable territoriale Alpes de Haute-Provence

Tel : 04 92 36 37 85 - Portable : 07 72 16 15 92

E-mail : elsa.huet-alegre@lpo.fr Sites : <http://paca.lpo.fr> - www.faune-paca.org

DLVAgglo : co-voiturage

Grâce à DLVAgglo, un nouveau service public de transport est disponible à Roumoules !



Covoiturez au quotidien grâce à DLVAgglo !



Conducteurs : à partir de **2€** de gains par trajet

Passagers : à partir de **0,5€** par trajet seulement !

Rejoignez le service public de covoiturage de



disponible sur



Garantie retour en cas d'annulation au dernier moment, création de trajets ponctuels, sécurité etc. : vous pourrez trouver toutes les réponses à vos questions sur la FAQ de Karos (<https://www.karos.fr/faq>) !



Aller travailler et rentrer chez soi pour 1 € par jour : grâce au covoiturage, c'est désormais possible à **Roumoules** !

Après avoir réalisé une refonte complète de son réseau de transport en 2019, notre communauté d'agglomération a aujourd'hui pour ambition de développer des solutions de mobilités complémentaires. DLVAgglo vient donc de lancer son propre service public de covoiturage disponible sur l'application mobile Karos. Cette application met en relation des conducteurs et des passagers qui réalisent des trajets similaires aux mêmes horaires, en minimisant les détours.

Si vous êtes conducteur, vous êtes rémunéré 2 € par trajet de moins de 20 kilomètres (*puis 0,10 €/km supplémentaire*).

Si vous êtes passager, vous ne payez que 0,5 € par trajet de moins de 20 kilomètres (*puis 0,10 €/km supplémentaire*) !

La différence est entièrement prise en charge automatiquement par DLVAgglo, qui a souhaité s'engager financièrement pour le développement du covoiturage, afin de soutenir le pouvoir d'achat, baisser nos émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'offre de mobilité pour toutes les communes du territoire.



En moyenne, les utilisateurs de Karos économisent 97 € par mois : un vrai coup de pouce pour le pouvoir d'achat, d'autant que le covoiturage est exonéré de charges sociales et d'impôts !

« Développer le covoiturage, c'est soutenir le pouvoir d'achat des Roumoulois qui travaillent tous les jours. La consommation de carburant pèse de plus en plus dans le budget des familles : covoiturer est un moyen efficace d'améliorer son pouvoir d'achat tout en protégeant la planète ! ».

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITÉS

DLVAgglo : Le tri simplifié

Depuis le 1^{er} septembre 2024, vous pouvez déposer vos papiers et vos emballages dans le même contenant !

Ensemble, réduisons nos déchets !

DANS CE CONTENEUR METTEZ TOUS VOS EMBALLAGES ET VOS PAPIERS EN VRAC ET SANS SAC

NOUVEAU TOUS VOS PAPIERS SE JETTENT DANS LE CONTENEUR JAUNE

EMBALLAGES EN MÉTAL

EMBALLAGES EN PAPIER-CARTONNETTE

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

COURRIERS, ENVELOPPES, JOURNAUX, MAGAZINES, ETC.

PLUS D'INFOS SUR DLVA.fr
04 92 70 34 00

LES BONS GESTES : EMBALLAGES NON IMBRIQUÉS, VIDÉS DE LEUR CONTENU, MÊME SALES. PAPIERS NON DÉCHIRÉS ET NON FROISSÉS.

REGION SUD
PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
PREFET DU VAR
ADENE
CITEO

Recensement militaire dès 16 ans !

Recensement citoyen, JDC et Service national

Chaque Français **dès 16 ans** doit d'abord faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...)

Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de **vos** carte nationale d'identité ou de **vos** passeport en cours de validité ainsi que du **livret de famille** sur lequel vous apparaissez. Ainsi que remplir un formulaire.

À cette occasion, le maire délivre une attestation de recensement.

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

www.defense.pouv.fr
Bibliothèque "Jeunes et JADP"

SGA

La fin du réseau cuivre



Le réseau cuivre est en cours de fermeture, il est temps de passer à la fibre optique !

Le réseau cuivre est le réseau qui fournit les services téléphoniques et internet par ADSL. Le réseau a désormais plus de 50 ans, il est vieillissant et ne permet plus toujours une qualité de connexion internet suffisante pour les usages actuels du numérique. Le réseau cuivre va donc fermer progressivement



La fermeture du réseau cuivre concerne :

- **Tout le territoire français métropole ET outremer.**
- **Tous les locaux (particuliers, entreprises, administrations...) connectés au réseau cuivre.**
- **Tous les abonnés à des services sur l'ADSL (prise en T) ou le RTC. Même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange, vous êtes concernés. Si le réseau cuivre appartient à Orange, tous les autres opérateurs peuvent également commercialiser des abonnements téléphone (avec une prise en T) et ADSL qui utilisent cette infrastructure.**

1) Je vérifie si je suis concerné par la fermeture du réseau cuivre

- J'identifie le type de connexion internet et téléphonique dont je dispose, grâce à ma facture, à mon contrat.
- Mon contrat ou mes factures mentionnent l'ADSL ou le RTC. Cela signifie donc que j'utilise une box internet (téléphonie fixe) branchée via une prise en T.
- J'identifie les autres équipements qui pourraient dépendre du réseau cuivre, par exemple une téléalarme ou une téléassistance.
- Je peux également contacter mon opérateur pour m'en assurer.

2) Je me renseigne sur la date de fermeture du cuivre

J'entre le nom de la commune où se situe mon logement sur le site TresHautDebit.gouv.fr en tapant l'adresse dans mon navigateur ou en scannant le QR code suivant.

Pour Roumoules, la date n'est pas encore connue actuellement.

3) Je vérifie mon éligibilité à la fibre optique

- Je me rends sur le site Ma Connexion Internet : <https://maconnexioninternet.arcep.fr>. Je renseigne mon adresse postale. Je clique sur le point correspondant à l'adresse de mon logement. Si des offres fibre sont disponibles (point bleu foncé), elles seront indiquées. Si aucune offre fibre n'est mentionnée, mon adresse n'est pas encore éligible à la fibre. Pas d'inquiétude, le réseau cuivre ne pourra fermer qu'une fois les déploiements terminés dans la commune !
- Si je ne suis pas éligible à la fibre optique, je peux bénéficier, sous conditions, d'un financement de l'État pour m'équiper d'une solution très haut débit par satellite ou 4G fixe grâce au dispositif « Cohésion numérique des territoires ». Pour en savoir plus sur le dispositif et les offres disponibles sur mon territoire, je me rends sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

4) Je choisis un opérateur et j'anticipe la migration

- Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.
 - Des travaux sont parfois nécessaires ! Si mon choix s'est porté sur la fibre optique, des travaux sur ma propriété peuvent être nécessaires pour me raccorder au réseau. Ces travaux sont pris en charge par les opérateurs, sauf situations exceptionnelles, mais ils peuvent prendre du temps, d'où la nécessité d'anticiper la migration.
 - Les opérateurs peuvent être très occupés à mesure que la date d'arrêt de services approche !
- Même si ma commune n'est pas encore concernée par la fermeture du réseau cuivre, il est nécessaire d'anticiper la migration. À mesure que la fermeture approche, le délai de raccordement est susceptible de s'allonger.

5) Une fois le raccordement réalisé, je profite des nouvelles possibilités offertes par ma connexion Très Haut Débit !



LA VIE ASSOCIATIVE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président : Max IELLI - 04.92.77.87.18
fanchette04@hotmail.fr

APER - LOU ESCOULIER (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE ROUMOULES)

Présidente : Anne-Sophie ANDRE
Trésorière : Caroline MEYNARD
aperroumoules@gmail.com

LA BERGERIE

Musique Culture
Présidente : Fabienne DOUCY
labergerie04172@gmail.com

CINÉMA DE PAYS

Cinéma itinérant en milieu rural
Président : Jean-Marie CAYET
Tél. 04.92.78.13.25 ou 09.63.04.56.52
cinemadepays@gmail.com

CLUB INTER-ÂGE LE COLOMBIER

Président : Joël LE BRAZIDEC - 07.81.30.88.55
Vice-Présidente : Mme Annie BARATTA
Tél. 06 85 57 73 22
escarqotiere04@gmail.com

COMITE DES FÊTES

Président : Robert ROY
comite.roumoules@gmail.com

LA COLLINETTE

Découverte du chant
Présidente : Françoise IELLI - 06.73.08.16.80
fanchette04@hotmail.fr

L'ÉCOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Présidente : Sophie SEZILLE - 04.92.77.86.15
ecoleroumoules@gmail.com

F.D.V (FORME DÉTENTE ET VITALITÉ)

Pilates – LIA – Renforcement musculaire
Présidente : Rosine di SERIO - 06.60.59.81.71
Secrétaire : Nathalie BERNE - 06.42.21.59.94
fdv04@yahoo.fr

LES ARTS ÉCLECTIK

Animations culturelles
Présidente ; Claire POURTIER - 07.67.71.31.47
Trésorier : Florian VENET – 06.98.19.45.96
lesartseclectik@gmail.com

TEMPÊTE

Soirées dansantes, lotos, randonnées pédestres
Président : Laurent COLIN - 06.95.04.62.69
evementiel@asstempete.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Président : Éric MICHEL - 06.42.50.28.07
motoclubduvar@gmail.com

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Boxe française
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
06.51.07.05.50

AMSAIE

Activités multigénérationnelles
Président : Daniel PLANQUETTE – 06.24.04.64.05 –
Médiathèque : 09.77.80.07.13 ou 04.92.77.73.68
d.planquette@free.fr

THEATRE et PERCUSSION

Théâtre et percussion
Présidente : Cathy HAMOUDI - 06.12.97.50.89
l.etremajuscule@laposte.net

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Arts martiaux
Président : Christian BOURJAC - 06.74.78.56.78
hlvchristian@hotmail.fr

Le comité des fêtes

La fête champêtre



La météo était clémente pour accueillir les 360 participants de la fête champêtre qui se sont retrouvés sur l'aire de jeux de la Garenne pour un apéritif suivi d'un repas des plus agréables (bœuf à la broche, flageolets en sauce, salade, fromage, fruits, glace...). Une tombola généreusement dotée par les commerçants, artisans, producteurs du village et des bourgs environnants a récompensé les joueurs de lots très attrayants (écran plat, airfryers, contrôle technique Norisko, repas, barbecue, bons-cadeaux, soins beauté et coiffure, lots décoratifs, bijoux...).

L'agence Orpi Verdon Riez a amélioré la dotation par un don généreux qui a permis d'acheter une grande partie des lots. Un immense merci à tous les généreux donateurs qui ont contribué au maintien des prochaines animations.

La musique a été assurée par « Cap'tain Jo » pour le plus grand bonheur de quelques danseurs.

Les bénévoles du village associés à l'équipe du Comité des Fêtes et à certains de leurs conjoints ont contribué, sur trois journées bien remplies, à ce que la manifestation soit une réussite.

Merci à la menuiserie Chudzik et à Paulo Monteiro pour le prêt de matériel, à la commune de Roumoules pour son soutien actif et à l'équipe de cuiseurs et coupeurs d'un jour qui ont permis d'assurer un service rapide.

N'oublions pas nos fournisseurs Boucherie des Alpes (Riez), GAEC des Desdiers (Seyne-les-Alpes), Cave de Cantarelle (Riez), Boulangerie du Château (Riez), Intermarché (Riez) qui participent, eux aussi, à la réussite de la journée.

Une journée qui avait commencé par le traditionnel petit déjeuner d'équipe avec, au choix, brochettes, pieds et paquets, viennoiseries, café.

Elle s'est terminée par le traditionnel pot de clôture avant que chacun reprenne ses forces.

N'oublions pas celles et ceux qui nous font confiance au fil des années et ont plaisir à se retrouver en famille, entre amis pour un moment festif et convivial.

**Rendez-vous donc
le dimanche 15 juin 2025,
les inscriptions auront lieu (sauf
changement)
le lundi 19 mai 2025.**



Le mot du président

De nombreuses questions ont été posées et les réponses entendues vont à l'opposé des orientations que prend, chaque année, l'équipe des bénévoles.

- ❖ L'information du programme de la Fête d'été n'est pas connue de tous : le programme figure dans le bulletin municipal distribué à tous fin juin, les affiches sont nombreuses mais trop souvent arrachées par des « jaloux », BFMTV et HPIInfo ont largement diffusé le programme ainsi que tous les supports communautaires. Des flyers sont disposés dans les commerces, à l'agence postale, à la mairie, à l'office du tourisme. Les réseaux sociaux sont inondés de nos publications.
- ❖ La musique coupée trop tôt lors de la soirée dansante : à 0 h 25 il y avait deux personnes seulement présentes sur la place, le DJ et un bénévole. Quel intérêt de diffuser de la musique juste pour quelques oiseaux en attendant d'hypothétiques danseurs ! Décision assumée.

- ❖ La paella organisée à l'arrière de la salle polyvalente, une hérésie : la paella était aussi bonne que si elle avait été servie ailleurs et les participants se sont régalés, le cadre s'y prête magnifiquement (d'autant que des barnums sont installés pour un meilleur confort) et les équipes disposent, dans la salle polyvalente, de tout l'équipement nécessaire à une bonne prestation. De plus, en période de restriction de l'usage de l'eau il s'avère désormais impossible de maintenir au frais boissons, glaces... sauf à louer un camion réfrigéré fort coûteux.

LA VIE ASSOCIATIVE

L'assemblée générale 2025

- ❖ Beaucoup de personnes avaient vu le dernier opus d'Indiana Jones : nous sommes contraints au choix qui nous sont autorisés par la collectivité qui prend en charge le coût de la projection.
- ❖ Pourquoi perdurer à organiser une soirée « grillades » alors qu'un restaurant vient d'ouvrir au cœur du bourg ? Les contrats sont arrêtés en février avec les prestataires et les imprimeurs, et nous étions à cette date-là dans l'ignorance de cette réouverture au moment de la fête. Cette partie du village, qu'on appelle à tort le lotissement, mérite de profiter des animations mises en place puisque le cadre se prête magnifiquement à une soirée en plein air.
- ❖ Pourquoi ne pas mettre en place des barnums ou des parasols pour protéger les spectateurs des concours de boules ? Cette opération nécessite un véhicule de transport et surtout de la « main d'œuvre » sachant que nos équipes de bénévoles ont déjà fort à faire pendant quatre jours, il faut également prévoir une surveillance nocturne entre les deux concours.
- ❖ Pourquoi des fermetures de places publiques sur une longue durée et des mesures de sécurité et des accès limités par le barriérage : plusieurs raisons, la première étant que les conditions d'organisation de manifestations publiques en plein air nous obligent sur un plan réglementaire. Nous rendons des comptes à l'autorité compétente, à savoir la Gendarmerie nationale. Toutes ces dispositions sont validées par des arrêtés municipaux qui s'imposent à tous et qui sont pris en concertation avec les élus responsables. La fête s'est déroulée en période « Vigilance attentat » et nous prenons toutes les précautions nécessaires au bon déroulement des animations dont nous avons la charge.

Personne ne doit perdre de vue que l'organisateur de la manifestation est responsable en cas de défaillance dans la mise en place des dispositions de sécurité. Vous savez donc qui on viendra voir s'il y a un problème ou un incident.

Cette année encore, mais le phénomène est récurrent, nous devons faire la « chasse » aux voitures ventouses et aux conducteurs indécis qui n'hésitent pas à stationner malgré l'affichage mis en place quatre jours avant le début des festivités et le barriérage conséquent.

L'organisation de la fête votive impose quelques contraintes, mais ça n'est qu'une fois par an et pour une poignée de jours seulement, prenons-en tous notre parti !

Nous n'avons qu'un seul objectif : faire au mieux et pour le plus grand nombre et, surtout, que notre village ne meure pas parce qu'on aura dégusté les bénévoles.

Grand merci à nos membres et aux bénévoles du village et associatifs qui n'auront pas ménagé leur peine pour que la fête ait lieu dans les meilleures conditions possibles.

L'Assemblée générale ordinaire du Comité des Fêtes, statuant sur les bilans de l'année 2024 et les prévisions d'activités 2025 se réunira le samedi 1^{er} février à partir de 14 h 00 à la Médiathèque Léon Spariat.

Cette réunion sera aussi l'occasion d'évoquer la nécessité d'assurer la relève des membres sortants qui feront valoir, après de longues années d'investissement personnel, un retrait permettant de profiter pleinement d'une vie de famille.

Ce qui permet aussi de laisser la place à la nouvelle génération qui perpétuera ce que les précédentes ont mis en place.

La contribution aux activités et animations nécessite en effet une forte mobilisation tout au long de l'année parce qu'un événement ne se limite pas à l'animation du jour J, il y a toute une phase de programmation, de préparation, de contacts, de gestion des commandes, de communication. Nous ne doutons pas que certains de nos villageois aient ces capacités.

Pour que notre objectif : contribuer à l'animation et au dynamisme festif du village, soit atteint, il est important d'avoir une équipe soudée, festive, engagée, efficace, motivée et nombreuse.

Une équipe qui a pour seule ambition de réunir lors d'événements festifs les Roumoulines et Roumoulins, leurs amis, leurs familles et, bien sûr, les personnes qui viennent des villages environnants. Cet objectif est atteint, en grande partie parce qu'il y a une forte mobilisation et un engagement permanent des équipes.

À date, il convient donc de compléter les effectifs et « remplacer » celles et ceux qui aspirent légitimement à un repos bien mérité.

Même si, depuis deux ans, des membres nouveaux hyper motivés et enthousiastes nous ont rejoints, une équipe n'est jamais complète.

Nous avons besoin de la disponibilité et du dynamisme de bénévoles qui s'ignorent encore.

Il nous faudra donc compléter notre conseil d'administration pour occuper les fonctions de président ou présidente, vice-président ou vice-présidente opérationnel/le, secrétaire, trésorier-adjoint ou trésorière-adjointe.

L'équipe « sortante » ne manquera pas de vous accompagner et de vous conseiller au cours de l'année 2025.

Rejoignez-nous le samedi 1^{er} février pour notre assemblée générale, faites-vous connaître auprès des membres actuels, ils auront à cœur de vous renseigner.

Contribuer au maintien de l'animation de notre village est une formidable récompense.

Contact comite.roumoules@gmail.com

Robert Roy, Président du conseil d'administration



LA VIE ASSOCIATIVE

Visite Princière

L'équipe du Comité des Fêtes avait pour mission, le 11 septembre, en collaboration avec la municipalité, les agents techniques, les secrétaires de mairie et d'autres bénévoles du village, la mise en place et la logistique des festivités sur la place de la République et la médiathèque. Certains membres ont eu également une participation très active lors des réunions de la cellule de coordination.

Objectifs : gérer la sonorisation des discours, installer les chaises pour les officiels et le public, les collations officielle et privée et toute l'intendance qui va avec.

Le montage et le démontage ont été assurés avec les élus et des bénévoles associatifs.

Les autorités, les invités officiels, tout comme le public ont salué la qualité et la tenue de la mise en place.

Une belle journée festive et chaleureuse pour laquelle il faut remercier la municipalité pour la confiance qui a été faite à l'équipe chargée de la coordination et de la mise en œuvre.

On ne peut pas oublier les bénévoles du Comité des Fêtes qui, de 7 h 30 à 18 h 00 n'ont pas ménagé leurs efforts. Merci à eux.



Le Colombier

ACTIVITES 2024

Notre assemblée générale a eu lieu le 3 février 2024,

- le 18 février belle sortie au CORSO DU MIMOSA à MANDELIEU,
- le 12 mars REPAS CAFÉ DE France,
- le 7 avril GRAND LOTO DE PRINTEMPS,
- le 28 avril visite de la CAMARGUE sous une belle pluie, (dommage, la Camargue mérite d'être visitée avec un très beau soleil),
- le 16 juin très belle journée brésilienne au BILLARDIER à TOURVES,
- la reprise du Club a eu lieu le jeudi 5 septembre 2024 avec toutes ses activités
- le 6 octobre GRAND LOTO D'AUTOMNE,
- le 17 novembre REPAS COUSCOUS à la salle polyvalente de ROUMOULES,
- nous terminerons cette année 2024 avec notre REPAS DE NOËL qui aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 (les non-adhérents peuvent aussi y participer),
- prochaine ASSEMBLEE GENERALE du club le Colombier le 1^{er} février 2025.

Ne restez pas isolés, venez rejoindre notre Club, et participer à nos diverses activités, Votre présence et votre satisfaction seront notre récompense.

La Bergerie

NOUVEAU



La Bergerie est une association qui a pour objet la promotion de la culture, de la musique et plus généralement de toutes formes d'art vivant.

La Bergerie est ouverte aux adhérents depuis le 18 octobre 2024. Elle propose des programmations de groupes musicaux et de scène ouverte. Elle met à disposition une scène dans un cadre authentique.

Toutes les générations sont les bienvenues.

Au plaisir de vous voir à La Bergerie
L'équipe de La Bergerie



La Bergerie 3280 La Plaine du bois,
04500 Roumoules



LA VIE ASSOCIATIVE

AMSAIE

L'Association Amsaie au fil des saisons...



Un semestre de passé et les vacances d'été derrière nous, que déjà l'Amsaie reprend ses activités (Soutien scolaire, Peinture, Couture et Informatique) pour le plus grand plaisir de ses adhérents-participants.

Dans le bulletin de juin, nous vous avons quitté sur des photos des petits de maternelle et la découverte de l'art dans notre belle salle Léon Spariat.

Aujourd'hui, c'est à l'école que nous sommes, pour une initiation à la poterie dirigée par Geneviève. Tous les petits ont pu laisser leurs mains s'exprimer en façonnant des objets plus ou moins hétéroclites sortis tout droit de leur imaginaire.



Exposition photos : Rudolf LO SCHIAVO



Exposition peintures : Vincent MEYER



L'AMSAIE, tire les rideaux de sa salle d'exposition pour vous faire découvrir les œuvres d'artistes peintres, photographes locaux ou venus de plus loin, tel que Bertrand MEYER HIMHOFF dont les toiles exposées et expliquées par Vincent MEYER son fils bien connu de tous, ont une fois de plus attiré un public averti.

PLANNING DES ACTIVITES AMSAIE POUR LA SAISON 2024/2025

Animatrices(teur)	Annick	Michèle	Marie Sylvie	Ginette	Dominique	Daniel
Jours/Activités	Soutien scolaire			Peinture	Couture	Informatique
Lundi	16h45/17h45	16h45/17h45	16h45/17h45			
Mardi	16h45/17h45			13h30/16h30		18h00/19h00
Mercredi	9h00/10h00 10h00/11h00 11h00/12h00	10h00/11h00 11h00/12h00				14h00/15h00
Jeudi	16h45/17h45		16h45/17h45		13h30/16h30	10h00/11h00 11h15/12h15
Vendredi						

Une fois encore, l'Association remercie les artistes pour leur participation, permettant à notre salle d'exposition de vivre, pour le plus grand plaisir de tous.

VOVINAM



Nous voilà bientôt à l'approche de Noël et au début d'une nouvelle saison sportive 2024-2025 qui a déjà bien commencé.

Mais auparavant un petit retour sur la saison passée. Avant tout, nous devons remercier la commune de Roumoules pour la mise à disposition de la salle polyvalente et pour son soutien indéfectible, depuis maintenant plus de 20 ans, qui nous permet d'emmener les pratiquants en France et à l'étranger.

Comme d'habitude, nous avons participé à travers toute la France à plusieurs compétitions : championnat de France Vovinam viet vo dao, coupe de France et sans oublier un championnat d'Europe en 2023. etc.



Durant ces compétitions certains se sont hissés sur les podiums.

Quelques résultats :

- En technique :

Inès ORREGIA :

Médaille d'or
en technique
(Benjamine)

Amandine FAVRE :

Médaille d'argent
en technique de sabre
(Cadette)

- En Combat :

Inès OREGGIA :

Médaille d'argent
(-35 kg)

Amandine FAVRE :

Médaille d'argent
(+54 kg)

Olivier FAVRE :

Médaille de bronze



LA VIE ASSOCIATIVE

Les Arts Eclectik

Depuis le mois de mai, comme chaque année, les Arts Eclectik ont organisé deux événements qui ont contribué à animer le village.

Les Festivades se sont déroulées pour la première fois sur la place de l'Eglise, le week-end du 25 mai 2024. Plusieurs spectacles originaux se sont enchaînés pour le plaisir des petits et des grands. Une buvette, des jeux et des ateliers maquillages ont également permis à tous de passer un super week-end.

Le concert de fin d'été n'a pas dérogé à son habitude, le 7 septembre dernier, deux artistes ont mis l'ambiance le temps d'une soirée.



Forme Détente et Vitalité

Les cours que propose Isabelle via notre association sont toujours très plébiscités.

Les années passent mais les cours ne se ressemblent pas. Chaque cours de Pilâtes est une découverte où nous ne sentons pas le temps passer, tout en travaillant profondément nos muscles avec l'aide parfois d'accessoires (ballon, balle, élastique roller...) Certains cours favorisent le stretching, d'autres sont adaptés aux personnes ayant des difficultés physiques. Tous les cours se font dans la non douleur.

Quelques places sont encore disponibles :

- le lundi pour le pilâtes renfo séniors de 16 h 15 à 17 h 15
- le mardi pour le stretching de 17 h 30 à 18 h 30
- le mardi pour le pilâtes yoga de 19 h 30 à 20 h 30
- le jeudi pour le pilâtes conscience corporelle de 11 h à 12 h



N'hésitez pas à venir tester ces cours, même sans expérience, ils sont accessibles à tous. Notre professeure Isabelle saura s'adapter à chacun.

ANIMATIONS

La Boxe

Bonne reprise de saison pour le club de Roumoules Savate BFC.
Les entrainements ont repris :

COURS	LUNDI	MERCREDI	JEUDI
Enfants (à partir de 7 ans)	Boxe 17h-18h15	Boxe 16h30-17h30	Boxe 17h-18h15
Ado/débutant	Boxe 18h15-19h30	Boxe 17h30-19h	Boxe 18h15-19h30
Adulte	Boxe 19h30-21h30		Cardio training 19h30-21h



et tout
nouvellement les
Samedis au
gymnase du
collège Maxime
Javelly de Riez.

La section cardio boxe a été renouvelée et remporte un vif succès.

Deux de nos adhérents, Lylou et William ont participé à la formation jeunes officiels mise en place par le comité départemental 04.

L'ambition du club est de se présenter aux compétitions officielles de la Fédération Française de Savate Boxe Française et disciplines associées et de parfaire les résultats de la saison 2024 surtout chez les jeunes.



roumoules.savate@gmail.com

Facebook : Roumoules Savate BFS

06 51 07 05 50



Lyam, vice-champion Provence



Nos champions et les coaches



Matthieu, champion Provence,
finaliste France



La section cardio boxe



Formation jeunes officiels



William,
podium championnat de France jeune

NOTRE DÉPARTEMENT, BASSE ALPES OU ALPES DE HAUTE-PROVENCE EN LITTÉRATURE



Le titre de cet article fait penser à l'œuvre de Jean Giono (1885–1970) qui vécut principalement à Manosque. Cependant il n'en sera pas question mais nous parlerons de deux autres écrits.

D'abord le célèbre roman de Victor Hugo : *Les misérables*. Il débute en 1815 par l'évocation de la vie de l'évêque de **Digne**, Charles-François-Bienvenu Myriel, homme indulgent, simple, charitable qui recueille l'ancien forçat Jean Valjean. Celui-ci lui vole de l'argenterie. Il est aussi fait mention de **Forcalquier**, de **Senez**... Si vous voulez connaître la suite, il vous faudra lire les quelques 1 600 pages que contient l'ouvrage !

Victor Hugo a pris comme modèle pour Monseigneur Myriel le réel évêque de **Digne**, François-Charles-Melchior-Bienvenu de Miollis (1753-1843).

Les évêques de France ont le 8 novembre dernier ouvert la cause en béatification de ce prélat pour son amour des pauvres. C'est la première étape avant la canonisation (sainteté).

Ensuite, le second roman : *L'anneau du pêcheur*, écrit par Jean Raspail (1925–2020), se termine par la mort en 1994 à **Senez** d'un vieux prélat prénommé Benoît. **Riez**, **Castellane**, **Digne**, **Moustiers** sont citées et la commune de **Senez**, avec sa cathédrale, abondamment décrite. Mais qui est ce Benoît ?

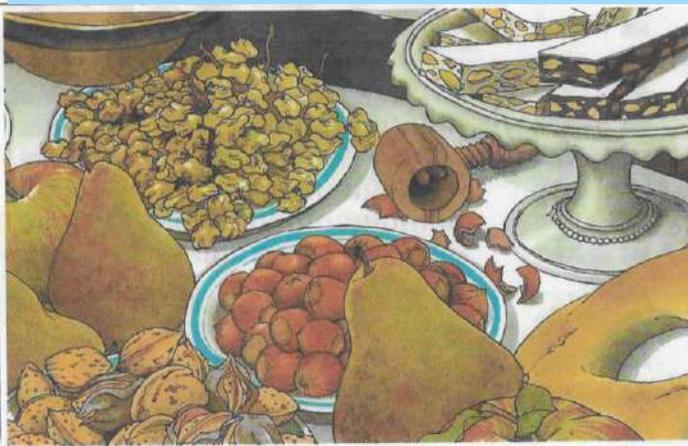
Il y a en Avignon un Palais des papes car, en 1309, Clément V quitte Rome pour Avignon où la papauté restera jusqu'en 1377, année où Grégoire XI retournera à Rome. Mais des antipapes, dont Benoît XIII, resteront en Avignon puis se rendront en Espagne et en France. Ce Benoît serait un successeur de ces antipapes. Si vous voulez connaître l'histoire mouvementée de la papauté aux XIV^e et XV^e siècles, lisez ce livre, il ne comporte que 400 pages !

Senez était un évêché sous l'Ancien Régime et a eu un prélat célèbre : Jean Soanen. Prédicateur, il était apprécié par Louis XIV qui le nomma évêque de **Senez** en 1695. Mais janséniste, il a eu maille à partir avec l'Église et fut suspendu en 1727.

Notre département, qui ne passe pas pour être important en France, a quand même une histoire militaire, religieuse, maritime, artistique (faïence) très riche.

Patrick ROY

LES TREIZE DESSERTS



Par exemple on peut avoir : les raisins secs, les figes sèches, les amandes, les noix, les noisettes. Ces cinq fruits secs, on les appelle « mendiants » car leur couleur rappelle la couleur de la robe des ordres « mendiants » : Carmes, Franciscaïns. Il y a aussi : les pommes, les poires, les prunes, la confiture de coing, la confiture de pastèque, la pompe (sorte de fougasse), le nougat. Cela fait douze. Pour en avoir treize, on peut choisir dattes, oranges, mandarines, calissons d'Aix,

A Noël, en Provence, il est de tradition de savourer treize desserts. Pourquoi treize ? Cela fait référence à la Cène où Jésus avec ses douze apôtres est à table. Quels sont ces treize desserts ?

La série varie selon que l'on se trouve du côté de Marseille, de Brignoles, d'Arles, d'Avignon ou de Manosque.

PROVERBES PROVENÇAUX

La femo fai la soupo, la soupo fai l'oume. La femme fait la soupe, la soupe fait l'homme.

Se fai manja pér viéure, se vesti pér le fre, urchasement que pér béure es pas besoun d'aqué sef.

Il te faut manger pour vivre, se vêtir pour le froid, heureusement, que pour boire on n'a pas besoin d'avoir soif.

L'aigo gasto lou vin, la carreto lou camin, la femo l'oume. L'eau gâte le vin, la charrette le chemin et la femme l'homme.

J'ai retrouvé ces proverbes (assez misogynes, autre époque) que m'avait donnés Jeanne Amoureux, fille d'Amiel, maréchal ferrant de Roumoules (la forge était située sur la place de la République à côté de la mairie), et mère d'André Amoureux.

Patrick ROY

La chronique provençale

Lou longo-viéure à Roumoulo.

Lou Pèpé César et la Mémé Noélie se soun marrida en milo nòu cènt trege... Lou paure Pèpé mourigué lou premié en milo setanto vue ! Un marridage de longo-viéure de sessanto cinq an ! Ac's memourable pèr la famiho ! Ges descendènt a fa de parièri curso ensèn ! Et pamèns, es pas de dire : en milo nòu cènt quinze, lou Pèpé César a aganta uno marrido balo à la grand guerro ; lou mai : toutis dous an agu un gros gros malur : en milo nòu cènt cinquante-un, la paure Julieta, la fiho, es ana au cèu... À trento cinq an... Un bèu malur que leissavo lou Massimo eme tres pichot : dous maje et la Pichoto qu'aviè set an...

D'aquèu tèms, la Mémé Noélie fuguere amarouso, triste... Fasènt lou pichot trintran de l'oustau sènso voio. Lou Pèpé César n'en diguere rèn ! l'aviè la pichoto... et la vido a gagna !

« I'a pas de fortune que vague la santa ! ièu, tant que viévrai, tant que poudrai, farai lou pastre : li fedo, lou Milord esperon ! poudèn pas viéure de parpello d'agasso ! »

Et, levant-tombant, lou Pèpé César countinuè de governa li fedo eme lou Milord... fin que siegue acabassi... à setanto cinq an...

Lou Pèpé César et la Mémé Noélie an agu un escepcionau longo-viéure ! Bessai vengue dòu naturau, bessai vido afananto pamèns uno vido vidanto à la campagno, à « faire pichot... Et subre-tout, lou bon'èr de Roumoulo a capita à toutis dous ! » Lou Pèpé César s'en anè à quatre vint nòu an et la Mémé Noélie à quatre vint vuech an... bounis eisemple de vido...

Marcelle Celestin Javelly

Pèpé César et Mémé Noélie se sont mariés en 1913. Le pauvre Pèpé mourut le premier en 1978... Un mariage d'une longévité de 65 ans !! C'est mémorable pour la famille ! Aucun descendant n'a égalé cette longévité (littéralement : aucun descendant n'a pas fait de course ensemble aussi longtemps). Et pourtant, ce n'est pas rien à dire : en 1915, Pèpé César a reçu une balle ennemie (fichée entre le poumon et le cœur) à la Grande-guerre ; le plus terrible : en 1951, la pauvre Juliette, leur fille est partie au ciel... à 35 ans : un grand malheur laissant Maxime et trois petits : deux grands et la petite qui avait 7 ans...

Depuis ce temps-là, Mémé Noélie fut morose, triste, faisant le petit train-train du ménage sans envie.

Pèpé César n'en dit rien ! Il y avait la Petite... et la vie à gagner !

« Il n'y a pas de fortune qui vaille la santé ! Moi, autant que je vivrai, autant que je pourrai, je ferai le berger : les moutons et Milord m'attendent ! Nous ne pouvons pas vivre de rien (de paupières de pie) ! »

Et tant bien que mal, Pèpé César continua d'élever les moutons avec Milord jusqu'à ce qu'il soit usé, à 75 ans et peut-être un peu plus...

Pèpé César et Mémé Noélie ont eu une exceptionnelle longévité ! Peut-être cela vint de leur nature, peut-être de la vie pénible certes mais une vie « vivante » saine à la campagne, à économiser, aller doucement... Pèpé César s'est éteint le premier en 1978, il avait 89 ans, Mémé Noélie l'a suivi en 1981, elle avait 88 ans... deux bons exemples de vie... que la petite n'oublie pas !

Traditions de Noël en Angleterre

Importée en Grande-Bretagne en 1526, la dinde ne deviendra le plat traditionnel de Noël qu'à la fin du XIX^e siècle, une fois popularisée par le roman de Charles Dickens *Un chant de Noël* et le roi de l'époque, Édouard VII, qui choisit la dinde pour son repas de Noël.

Le lendemain de Noël

Le *boxing day* est un jour férié qui a lieu le lendemain de Noël. Bien qu'il existe de nombreuses théories différentes sur les origines du *boxing day*, on pense généralement que ce jour a été créé pour permettre aux commerçants de recevoir un *boxing* c'est-à-dire un cadeau, le lendemain de Noël. De nos jours, de nombreux britanniques profitent de leur jour de congé du *boxing day* pour voyager et rendre visite à leurs proches.

Mettre une pièce d'argent dans le pudding de Noël

Le pudding de Noël est un type de pudding aux fruits servi au Royaume-Uni pendant le dîner de Noël. Le pudding a été consommé pour la première fois au Royaume-Uni au XIV^e siècle et est généralement préparé avec des raisins secs, des groseilles, des pruneaux, du vin et des épices. Une tradition de Noël intéressante au Royaume-Uni consiste à placer une pièce d'argent dans le pudding, censée porter chance à la personne qui la trouve.

On pense que cette tradition trouve son origine à la cour du roi Édouard II, où un haricot ou un pois sec était placé à l'intérieur du pudding et celui qui en recevait une part était couronné roi ou reine pour la journée.

Manger de la dinde le jour de Noël

Bien que les dindes ne soient pas originaires des îles britanniques (elles ont été introduites en Grande-Bretagne au XVI^e siècle), les Britanniques ont commencé à manger de la dinde pendant le repas de Noël, car les agriculteurs avaient besoin de leur bétail pour le lait et gardaient souvent leurs poules pour pondre des œufs. Avant cela, les Britanniques mangeaient souvent des oies, des sangliers et même des paons.

Offrir des cadeaux le 25 décembre

Si offrir des cadeaux fait partie intégrante des célébrations de Noël dans le monde entier, rares sont les pays qui offrent et reçoivent des cadeaux le 25 décembre. Dans de nombreux autres pays européens, il est de coutume d'offrir des cadeaux le 24 décembre et dans les pays hispanophones, il est souvent de coutume d'offrir des cadeaux après Noël. Le Royaume-Uni est l'un des rares pays où les cadeaux sont ouverts le jour même de Noël.

Tirer des pétards de Noël

Si vous avez déjà assisté à une fête, un déjeuner ou un dîner de Noël au Royaume-Uni, vous avez probablement vu un cracker de Noël. Ces décorations de table festives sont séparées pour révéler un petit cadeau, un chapeau de fête et une énigme ou une blague. Lorsqu'on les tire, ils émettent un bruit de « claquement » ou de « craquement », d'où leur nom. Les crackers ont été inventés au milieu du XIX^e siècle par un confiseur appelé Tom Smith qui essayait de vendre des bonbons à l'approche de Noël avec une petite devise ou une énigme incluse dans l'emballage. Plus tard, il a décidé d'ajouter l'élément « craquement » après avoir vu des bûches crépiter sur un feu.

Manger des tartes à la viande hachée

Manger des tartes à la viande hachée (petites pâtisseries fourrées de raisins de Corinthe et de fruits secs mélangés à des herbes et des épices) est une tradition populaire au Royaume-Uni à l'approche de Noël. Bien que la garniture de la tarte soit décrite comme de la « viande hachée », les tartes à la viande hachée ne contiennent pas de viande. Les tartes à la viande hachée sont un élément si important de Noël au Royaume-Uni que la veille de Noël, les enfants les laissent souvent en guise de friandise au Père Noël, avec une carotte pour ses rennes.

Aller à la pantomime

Une pantomime de Noël, parfois appelée *panto*, est un spectacle de comédie musicale que les familles britanniques vont souvent voir pendant la période de Noël. Les *pantos* empruntent souvent des intrigues à des contes de fées ou à des fables bien connus et les mélangent avec des références à la culture pop et au drag. C'est l'activité parfaite à faire pendant l'hiver britannique.

Regarder le discours de la reine/du roi

Depuis 1932, année où le roi George V a prononcé son premier discours radiophonique sur l'Empire Service de la BBC, le discours du roi ou de la reine est devenu un élément important de la culture de Noël britannique. Aujourd'hui, le message de Noël du monarque est regardé à la télévision par des millions de Britanniques chaque année.

Remplir une boîte à chaussures avec des dons de charité

La tradition de remplir des boîtes à chaussures avec des dons caritatifs a commencé en 1990 lorsqu'un homme du nom de Dave Cooke a vu la souffrance des orphelins roumains à la télévision et a décidé d'aider. Il a organisé des dons aux orphelinats de sa ville natale au Pays de Galles, pendant que les enfants remplissaient des boîtes à chaussures de jouets et de cadeaux pour les enfants. Le succès de cette initiative a reçu une grande attention médiatique, et remplir des boîtes à chaussures avec des cadeaux pour les moins fortunés est devenu une pratique courante à la période de Noël dans tout le Royaume-Uni.

Suspendre des bas la veille de Noël

La veille de Noël, les enfants du Royaume-Uni accrochent des bas (une sorte de grosse chaussette) à leur cheminée afin que saint Nicolas (aussi connu sous le nom de Père Noël) puisse remplir leurs bas de cadeaux, de fruits, de bonbons ou de pièces de monnaie. Dans la tradition occidentale, on croit que si les enfants se comportent mal, leurs bas seront remplis d'un simple morceau de charbon au lieu de cadeaux.

Quels sont les plats de Noël britanniques ?

Nous avons rassemblé tous les ingrédients pour un festin de Noël traditionnel britannique, avec des plats classiques comme le rôti de bœuf des Fêtes, le pudding du Yorkshire, le chou rouge braisé et la purée de panais, ainsi que le classique trifle anglais et le pudding aux prunes de Noël. Et pour le plaisir, n'oubliez pas les crackers de Noël pour les invités !

Quel est le légume de Noël préféré des Britanniques ?

Les choux de Bruxelles sont officiellement le légume de Noël préféré des Britanniques, à l'exception des rôtis. La rivalité entre ceux qui aiment les choux de Bruxelles et ceux qui n'aiment pas est devenue un phénomène culturel britannique.

Comment se passe Noël en Angleterre ?

Les enfants chantent des chants de Noël pour leurs voisins pendant que le reste de la famille prépare des tartes aux fruits secs pour le père Noël. Le 25 décembre, tout le monde se lève tôt pour ouvrir les cadeaux que le père Noël a apportés pendant la nuit et de nombreuses personnes assistent à la messe de Noël.



Spécialités anglaises

Ingrédients

Christmas Pudding

- ✓ 1 cuillère à café de gingembre (on peut aussi utiliser du gingembre confit qu'on se procurera en même temps que le raisin et les écorces)
- ✓ 20 cuillères à café d'eau de vie de fruit
- ✓ 125 g de farine
- ✓ 0.5 noix de muscade
- ✓ 2 cuillères à soupe de lait
- ✓ 225 g de cassonade
- ✓ 3 oeufs
- ✓ 175 g de raisins de Corinthe
- ✓ 175 g de raisins de Smyrne
- ✓ 125 g de raisins de Malaga
- ✓ 125 g de fruits confits
- ✓ 175 g de graisse de bœuf
- ✓ 125 g de mie de pain
- ✓ 25 g d'amandes en poudre



Couper les écorces et fruits mélangés en petits morceaux. Préparer une grande bassine dans laquelle on introduit dans l'ordre et en les mélangeant : le lait, les œufs, l'alcool, le sucre, la farine, la graisse, les amandes en poudre, la muscade, les raisins, les écorces et fruits mélangés.

Préparer un bol en le graissant avec une huile végétale.

Verser la mixture dans le bol.

Mettre le bol avec une assiette posée dessus dans une casserole remplie d'eau pour une cuisson au bain-marie.

Porter l'eau à ébullition puis réduire pour laisser mijoter pendant 6 heures en veillant bien à compléter l'eau au fur et à mesure de l'évaporation.

Après cuisson, laisser refroidir puis envelopper le pudding avec un torchon propre. Pour qu'il soit meilleur, le pudding devra être préparé minimum 3 mois avant consommation. Il pourra être aussi conservé de nombreux mois et s'affiner comme un bon vin ou un fromage (par exemple 18 mois).

Remettre le pudding au bain-marie pendant 2 heures avant consommation et le flamber au rhum au dernier moment devant les convives.

Nos amis anglais le consomment de préférence avec un Brandy butter. Je conseille pour ma part de servir une sauce Custard que l'on trouvera en poudre ou bien

Pudding du Yorkshire

- Ingrédients :**
- ✓ 3 œufs,
 - ✓ 30 g de beurre, ✓ 23,5 cl de lait,
 - ✓ 125 g de farine, ✓ sel, poivre



Préchauffez le four à 190°, thermostat 6-7.

Mélangez les œufs, le sel, le poivre et le lait, et y ajoutez la farine petit à petit pour obtenir une pâte uniforme.

Dans un moule à muffins, divisez le beurre en 12 carrés et mettez le plat au four. Quand le beurre est fondu, ajoutez la pâte dans les moules.

Laissez cuire 5 min à 190°, thermostat 6-7, et baissez à 175°, thermostat 5-6, pendant 25 min.

Dinde de Noël farcie aux pommes rôties

Ingrédients (6 personnes) :

- ✓ 1 dinde
- ✓ 1,2 kg de pommes de terre
- ✓ 1 bouquet de thym
- ✓ 1 tête d'ail
- ✓ 40 g de beurre
- ✓ sel, poivre

Farce :

- ✓ 50 g de lard
- ✓ 150 g foie gras cru
- ✓ 10 g de truffes
- ✓ 100 g de foie de volaille

Temps de préparation : 40 min

Cuisson : 2h00



Préchauffez le four th 5/6 220°C. coupez le lard, les foies de volaille et le foie gras en petits dés. Faites fondre le lard dans une poêle. Ajoutez, hors du feu, les foies de volaille et faites « sauter » l'ensemble à feu vif. Salez et poivrez.

Une fois la préparation refroidie, incorporez-y le foie gras et les truffes hachées, mélangez le tout et réservez au frais.

Flambez et videz la dinde, retirez les bréchets, ôtez la peau des pattes, coupez les ergots, les ailerons et le cou. Enveloppez les pattes dans du papier d'aluminium.

Salez et poivrez l'intérieur de la dinde et farcissez-la, fermez l'ouverture, salez et poivrez l'extérieur et enduisez de 50g de beurre fondu. Posez les ailerons et le cou au fond du plat à rôtir, mouillez avec 1 litre d'eau environ, ajoutez la dinde et recouvrez de papier aluminium.

Faites cuire à feu doux pendant 30 min. Retirez du feu puis réserver le fond de cuisson.

Coupez les pommes de terre dans la longueur, lavez-les et épongez-les. Enduisez de beurre un grand sautoir. Beurrez la dinde, posez-la dans le sautoir sur une cuisse, disposez des pommes de terre tout autour puis parsemez le tout de morceaux de beurre.

Ajoutez les abats, l'ail coupé, puis enfournez pendant 30 min.

Tournez la volaille sur l'autre cuisse, faites cuire à nouveau 30 min. Arrosez souvent. Retournez les pommes de terre, mettez la volaille sur le dos, coupez la ficelle qui maintient les pattes et laissez cuire encore 30 min.

Sortez la dinde, assaisonnez-la de nouveau, laissez-la reposer sur le dos au minimum 5 min sur un plat. Gardez les pommes de terre au chaud avec le beurre de cuisson. Faites chauffer le sautoir et déglacez le fond de cuisson.

Otez les dernières ficelles des pattes de la dinde et faites-la réchauffer au four, dressez la dinde sur le plat de service, disposez harmonieusement autour des gousses d'ail, le thym et les pommes de terre agrémentées de grains de sel. Vérifiez l'assaisonnement du jus, passez-le au chinois et arrosez la dinde de quelques cuillères, servez le reste en saucière.

L'Ailante, une peste végétale



L'Ailante (ou Faux vernis du Japon, Frêne puant, Vernis de Chine, Arbre du ciel, Ailante glanduleux) fut introduit en France en 1786 comme espèce d'ornement des avenues et des parcs urbains pour remplacer le tilleul.

C'est un arbre qui peut être de grande taille, atteignant 10 à 15 m. Mais on le voit surtout au bord des routes, sous forme d'arbrisseaux aux troncs très droits, et en très grand nombre. Ses feuilles sont grandes, vert foncé, composées (de 4 à 12 folioles) et caduques. C'est une plante pionnière qui a une bonne résistance à la sécheresse, aux intempéries, au gel, ainsi qu'à la pollution atmosphérique. Elle colonise facilement les milieux remaniés, le long des cours d'eau, les friches ou les forêts ouvertes. L'ailante peut vivre jusqu'à 100 ans. Son odeur est désagréable.

Il a des impacts sur la santé humaine car son pollen est très allergisant. Il produit un bois cassant et sans valeur, susceptible de provoquer des irritations cutanées via son écorce ou sa sève. Résistant aux traitements phytosanitaires, il colonise aisément les cultures.

Il y en a énormément à Manosque dans les zones St-Joseph et St-Maurice. On en voit aussi, lorsqu'on vient de Riez, un peu avant Valensole, au carrefour de la route de Manosque D6 et la petite route qui va à Allemagne D15, à gauche. Notre village est relativement épargné par cette espèce envahissante. Alors merci de ne pas en planter et essayez de l'éradiquer lorsque vous en trouvez.

https://www.parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/pdf/2018_fiches_envahissantes_vegetales.pdf

La biodiversité de mon jardin



Il y a des **papillons** dont on se passerait bien : la pyrale, un papillon aux ailes blanches à bordure brune, dont les chenilles dévorent régulièrement nos buis ; ou le papillon du palmier (à droite) qui a tué notre palmier.



La belle chenille verte de la Nymphale de l'arbousier a un peu grignoté une feuille de cet arbuste méditerranéen mais je n'ai pas vu son beau papillon.

Quant à la chenille du Sphinx du laurier rose, elle est énorme (12 cm), noire et orange, avec des points blancs. Lorsque je l'ai prise à la main (avec un gant !), elle se débattait comme un beau diable, mais c'est vrai qu'elle ne consomme que les feuilles toxiques du laurier rose ! La taille de son papillon doit être impressionnante.

Une espèce toute mignonne : la Cigalette pygmée (*Tettigettula pygmea*) qui mesurait 1,8 cm.



Mais elle était morte, malheureusement. C'est la première fois que j'en voyais une. Après recherches, elle est présente dans tout le Sud de la France, mais elle est si petite qu'on la voit difficilement.

Annie Robert

INFOS PRATIQUES

Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

Parution semestrielle



Ouverture du Secrétariat de la Mairie

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h –
Tél : 04.92.77.85.02

Mail : mairie@roumoules.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

Cadastre.gouv.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^e mardi du mois (il faut s'inscrire)

04 65 10 01 35 service gratuit



(Prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS



Bulletin préparé par :
Alain COCUAUD, Christine
DEAUZE, Gilles MEGIS,
Catherine PEY, Alain-Patrick
ROY, Robert ROY, les
associations, les secrétaires
Rosine et Jillian.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. Il vous sera proposé une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et il faudra que vous précisiez pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m³)

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Recueil des Démarches ANTS

Pour tous les citoyens de votre commune, nous avons élaboré cette année : **le recueil des démarches administratives sur l'ANTS**. Vous retrouverez tout sur la digitalisation des procédures administratives sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr/>) pour demander **un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire ou une carte grise (Visitez aussi ce guide pratique pour un certificat d'immatriculation)**. Obtenir un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.

Solution mot croisé de Noël

G	U	I	R	L	A	N	D	E	S
E	B	R	I	E	T	E		X	E
N	U	A	N	C	A		C	H	R
E		I	C	A	R	E		A	P
R	O	T	E		A	P	P	L	E
O	U		R	I	X	E		A	N
S	R	O		D	I	R	A	I	T
I	S	E	O		E	L	I	S	A
T	O	I	N	E		A	M	O	N
E	N	L	U	M	I	N	A	N	T

Attention aux arnaques ! Ne tombez pas dans le panneau de certains sites payants, car de nombreuses plateformes en ligne frauduleuses se disant habilitées voient désormais le jour dans le seul but d'arnaquer les usagers de la route. Concernant une carte grise, il vous est possible soit de le demander sur le site de l'ants, soit de faire appel à un PRO habilité en France.

Panneau Pocket



Les alertes et informations de
votre Commune de Roumoules
sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket
- 2 Recherchez "Roumoules" ou "04500"
- 3 Cliquez sur le à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris



Disponible gratuitement sur

Les Obligations Légales de débroussaillage

Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?

C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillage sur sa commune.

Qui constate les infractions ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.ofme.org

Réalisation : ONF et DDT 04
Crédits photos : ONF
Graphiste : René Leydet DDT 04
Impression : Imprimerie de Haute-Provence



PREFECTURE
DES ALPES-
HAUTE-PROVENCE

D.F.C.I.
DÉPARTEMENTALISME CONTRE L'INCENDIE



PREVENTION DES
INCENDIES DE FORÊTS

Les obligations de débroussaillage
dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.

Il permet d'éviter ou de ralentir les dépôts de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Quelle est l'efficacité du débroussaillage ?

Le rôle du débroussaillage est prouvé

Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillage autour des habitations.

Ces études confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.

À l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



La zone des 50m définie par la loi peut très bien s'étendre sur un terrain voisin. Un propriétaire peut être contraint de débroussailler sur une propriété qui n'est pas la sienne. Le code forestier interdit au propriétaire du fond voisin de s'opposer à la réalisation du débroussaillage. En cas de refus des OLD, 50 €/m² non débroussaillés d'amende.

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

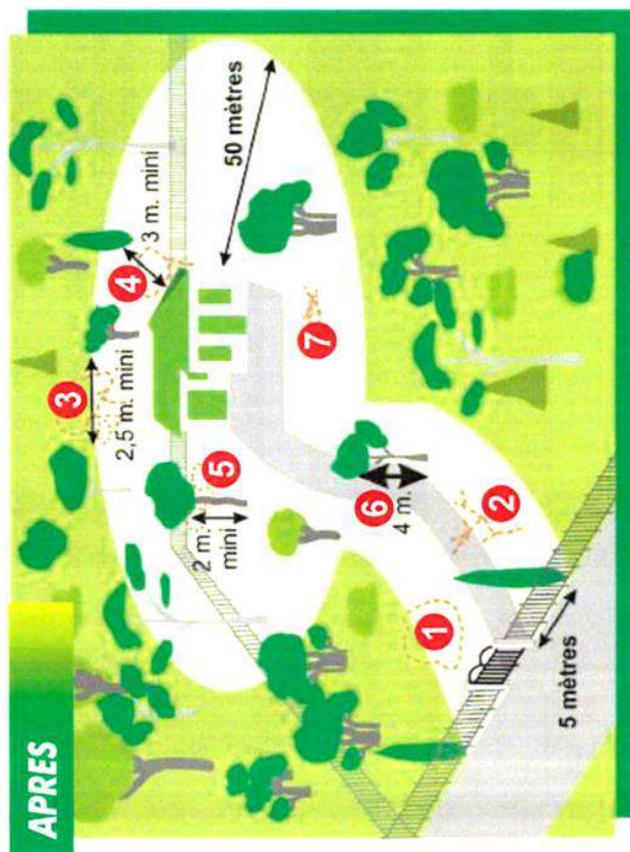
Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- 3 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- 4 la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- 5 l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- 6 la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 l'élimination de tous les végétaux coupés.





Fermeture des bureaux

Secrétariat Mairie

Le jeudi 26 décembre 2024 et le
jeudi 2 janvier 2025

Agence postale

Le jeudi 26 décembre 2024 et le
jeudi 2 janvier 2025

Médiathèque municipale

Horaires janvier 2024

Mercredi 17 h – 19 h

Vendredi 10 h – 12 h

**Vous pouvez retrouver le bulletin municipal
et d'autres informations concernant la
commune sur le site internet de la commune :**

<https://www.roumoules.fr>

URBANISME

**Vous pouvez déposer en ligne les demandes
d'autorisations d'urbanisme sur le site :**

**[https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-
dlva/Login/Particulier](https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva/Login/Particulier)**

Pour rester branché, élaguez

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



L'AGENDA prévisionnel...

MANIFESTATION	DATE	HORAIRE ET LIEU	ORGANISATEUR
VŒUX DU MAIRE	Samedi 11 janvier 2025	18 h 30 à la salle polyvalente	Municipalité
AG du Colombier	Samedi 1^{er} février	14 h 30 à la salle polyvalente	Colombier
AG du Comité des fêtes	Samedi 1^{er} février	14 h 00 Médiathèque Léon Spariat	Comité des fêtes
Inscription soirée Saint-Valentin	Lundi 3 février	Agence Postale	Comité des fêtes
LOTO DE L'ÉCOLE	Dimanche 2 février	14 h 30 à la salle polyvalente	Lou Escoulie (Parents d'élève)
GOÛTER DES ANCIENS	Dimanche 9 février	15 h 00 Salle polyvalente	Municipalité
SOIRÉE SAINT-VALENTIN	Samedi 15 février	Salle polyvalente	Comité des fêtes
ANIMATIONS	Samedi 1^{er} et dimanche 2 mars	Salle polyvalente	Les Arts Eclectiks
Inscription aïoli	Lundi 10 mars	Agence Postale	Comité des fêtes
SOUVENIR PIERRE GUILLAUMOND	Samedi 22 mars	Tirage au sort et inscriptions au Café des Alpes	Comité des fêtes
AÏOLI	Dimanche 23 mars	Salle polyvalente	Comité des fêtes
Inscription fête champêtre	Lundi 22 avril	8 h 00 au Café des Alpes	Comité des fêtes
STAGE VOVINAM	Week-end du 30 avril au 1^{er} mai	Salle polyvalente	Vovinam
SOIREE MUGUET	Samedi 3 mai	Salle polyvalente	Comité des fêtes
FÊTE CHAMPETRE	Dimanche 15 juin	Parc de la Garenne	Comité des fêtes

Toutes les dates et horaires sont donnés à titre d'informations, les détails peuvent être modifiés.
 Merci de bien vouloir vous renseigner auprès des organisateurs dont vous trouverez les contacts à la rubrique « la vie associative », page 18.



*Gilles Mégis, Maire de Roumoules
et le Conseil Municipal vous invitent
le samedi 11 janvier 2025
à 18 h 30*

*à la salle polyvalente
pour vous présenter leurs vœux
et partager le verre de l'amitié.*